



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 4 FEVRIER 2016, A 19H30**

<b>PRESIDENCE</b>	Mme Véronique Polito, Présidente
<b>CONSEIL GENERAL</b>	45 Conseillers généraux sont présents
<b>EXCUSES</b>	MM Bernard Gasser et Salvatore Mirata Mmes Marie-Claude Guisolan Cudré-Mauroux et Régina Zaugg
<b>ABSENT</b>	Claude Longchamp
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	8 Conseillers communaux sont présents
<b>EXCUSE</b>	M. Nicolas Bapst

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015
2. Achat du bâtiment administratif sis sur la parcelle 3112 du RF de Villars-sur-Glâne à la Route du Petit-Moncor 1B
3. Echange avec soulte de l'article 3311 du RF de Villars-sur-Glâne contre l'article 3306 du RF de Villars-sur-Glâne
4. Réhabilitation de l'école de Cormanon
5. Aménagement d'une place de détente et d'un trottoir provisoire à la route du Petit-Moncor
6. Equipement du Vallon de Villars
7. Postulat déposé par MM. Vito Carnevale (PS), Adrian Etter (Les Verts) et Pierre-Yves Moret (PCS) concernant « Aide au développement »  
(Préavis du Bureau : Postulat non recevable)
8. Divers

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Mmes et MM. les Conseillers généraux, chers collègues, Mme la Syndique, Mme et MM. les Conseillers communaux, les représentants de la presse, Mmes et MM. les membres du public, chères Villaroises et chers Villarois, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue pour la dernière séance de cette législature.

A l'exception peut-être d'éclats ici ou là sur la question de la fusion, cette législature a été incontestablement marquée par le succès. Nous avons connu un redressement exceptionnel de notre situation financière, ce qui nous a permis de réduire massivement notre dette et constituer des réserves. Notre assise financière est aujourd'hui suffisamment solide pour poursuivre nos investissements de la plus haute importance pour notre commune. Je pense, notamment, à la construction de l'école du Platy, la réfection de l'école de Cormanon, l'extension du Home des Martinets, la remise en état de nos infrastructures routières, la mise en place de nombreux espaces d'agréments et l'extension de notre accueil extrascolaire. Autant de projets qui font de notre commune un lieu où la solidarité reste de mise et où il fait bon vivre.

Notre commune n'est pas seulement un endroit idéal pour y vivre, elle est aussi un endroit où on a du plaisir à s'engager. La preuve en est les nombreux candidats qui se présentent aux élections communales ce mois.

Que d'idées, que de projets, que de volonté de s'engager et d'agir pour le bien de la population. L'optimisme est au rendez-vous. Même tourné vers l'avenir, il ne faut pas oublier ceux avec qui nous avons bâti et posé les dernières briques. Une série de Conseillers généraux nous quitteront ce soir après de longues années d'engagement. Au nom du Conseil général, je souhaite les remercier vivement pour leur présence, leur travail, leurs interventions, leurs idées et leur bonne humeur.

Sur ces mots, je constate que la séance de ce soir a été convoquée par pli personnel, le 18 janvier 2016, soit dans le délai de principe de 15 jours et qu'elle a donc ainsi été régulièrement convoquée.

J'observe que la majorité des membres sont présents. Je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger.

J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents ce soir.

Nous sommes 44 conseillers généraux.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, je vous rappelle que les débats sont enregistrés.

J'ai le plaisir de saluer parmi nous un nouveau collègue. Il s'agit de M. Claude Monney qui habite notre commune depuis le 1<sup>er</sup> avril 1996. Il est domicilié au chemin de la Pépinière 52.

M. Monney remplace M. Vital Studer. Son assermentation a eu lieu le 13 janvier 2016 à la Préfecture de la Sarine. Dès lors, il peut siéger et voter au sein de notre Conseil général.

J'invite M. Monney à se lever et de l'applaudir.

Se sont excusés pour ce soir, au niveau du Conseil général :

- Mmes Marie-Claude Guisolan Cudré-Mauroux et Régina Zaugg
- MM. Bernard Gasser et Salvatore Mirata

Et au niveau du Conseil communal :

- M. Nicolas Bapst

J'ai une communication à vous faire de la part de la Préfecture. L'assermentation pour le Conseil communal aura lieu le 16 avril 2016 à Forum Fribourg et, pour le Conseil général, veuillez noter la date du jeudi 28 avril 2016 à 19h30. L'assermentation se déroulera avant la séance constitutive.

Pour la Commission financière, j'annonce déjà la date du 3 mai 2016, à 7h30, pour traiter la question des comptes 2015.

Je passe à l'ordre du jour qui comporte 8 points. Avez-vous des remarques à formuler à son sujet ? M. Eugster.

**M. François Eugster**, Conseiller général. Madame la Présidente, merci. Allégorie, anaphore, oxymore, hyperbole, litote, chiasme, vous ne l'ignorez pas, sont des figures de styles. Il me semblait que les procès-verbaux des séances du Conseil général devaient transcrire fidèlement les propos de leurs auteurs et non pas être un reflet de leurs dires. Le débat avait déjà eu lieu me semble-t-il avec les propos d'un autre François.

Dès lors, le chiasme que j'avais dit : « ils vont atteindre le meilleur rendement normalement l'été, et l'été normalement les salles de sports et les classes sont fermées » a été simplifié par la phrase que vous trouvez en page 7 du PV. Merci !

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Je n'étais pas encore au point 1, vous avez avancé les choses ! Nous passons donc au point 1 de l'ordre du jour.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015**

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Vous avez tous reçu le procès-verbal de cette séance. Y a-t-il d'autres remarques ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015 sont priés de le manifester par main levée.

***Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité***

Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

## **2. Message relatif à l'achat du bâtiment administratif sis sur la parcelle 3112 du RF de Villars-sur-Glâne à la Route du Petit-Moncor 1B**

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Le Conseil communal nous présente un message demandant de libérer le crédit nécessaire pour l'acquisition d'un immeuble propre à accueillir l'administration communale. Pour rappel, si ce message est accepté, il ne sera pas nécessaire d'organiser le concours pour lequel le Conseil général avait déjà accordé un crédit le 19 mars 2015.

Y a-t-il une remarque de la Commission financière ? M. Marthaler.

**M. Denis Pythoud**, Conseiller général, rejoint la séance à 19h38.

**M. Thomas Marthaler**, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 26 janvier 2016, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de Mme Erika Schnyder, Syndique, responsable du dossier.

La Commission financière a été convaincue par les arguments évoqués par le Conseil communal en faveur de l'achat de cet immeuble en lieu et place de la construction d'un nouveau bâtiment administratif sur la parcelle 3312 du RF de Villars-sur-Glâne, propriété de la Commune.

Tout d'abord, la Commission financière considère l'emplacement de ce bâtiment, à Moncor, dans un quartier à la fois résidentiel, commercial et industriel, de bon aloi avec, espérons-le, un impact positif sur le maintien de la poste des Dailles. Toutefois, l'élément positif de cette proposition du Conseil communal est avant tout d'ordre financier car cet achat permettra à notre commune, non seulement d'agrandir le patrimoine communal, mais également de réaliser une économie de loyer de l'ordre de 1,065 million de francs jusqu'à la fin du bail en 2019 et d'encaisser un loyer annuel de quelque Fr. 100'000.-- par la reprise du contrat de bail du locataire actuel. Cette opération financière en sera d'autant plus positive pour notre commune sachant que la charge annuelle de ce nouvel immeuble se montant à Fr. 850'000.- sera pour les trois premières années diminuée de quelque Fr. 450'000.-- (loyer actuel à Cormanon Fr. 350'000.-- + loyer encaissé à Moncor Fr. 100'000.--), ce qui constitue une économie non négligeable.

La Commission financière a pris bonne note que certains travaux de réparation ainsi que l'accès à la porte d'entrée principale seront pris en charge par le vendeur et qu'un fonds de rénovation sera constitué par le Conseil communal sachant que le bâtiment date tout de même d'une vingtaine d'années.

En ce qui concerne les 47 places de parc comprises dans le prix d'achat, la Commission financière a pris note qu'un concept de mobilité sera mis en place prévoyant, notamment, une location de celles-ci au personnel communal et un système payant, à partir d'une certaine durée, pour celles mises à disposition du public.

La Commission financière prend acte que le crédit demandé couvre le remplacement des serveurs et d'une trentaine de postes de travail qui auraient dû être remplacés avant fin 2017 dans le cadre du budget ordinaire.

Sur la base de ces éléments, la Commission financière préavise favorablement la demande de crédit de Fr. 14'870'000.-- pour l'achat du bâtiment administratif sis sur la parcelle 3112 du RF de Villars-sur-Glâne et autorise le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Compte tenu de l'ordre du jour assez copieux, permettez-moi de ne pas répéter ce que vous avez pu lire dans le message ainsi que les remarques du Président de la Commission financière, que je remercie pour avoir soutenu ce message.

Je me permets de vous apporter quelques éléments complémentaires d'une part, parce que j'ai promis à la Commission financière de répondre à une question relative à la consommation énergétique du bâtiment et, d'autre part, j'ai reçu tout récemment l'état des locations.

Actuellement, il y a deux locataires sur le 2<sup>ème</sup> étage. En l'état, ces locataires pourront rester en place car leurs locaux ne seront pas nécessaires dans l'immédiat. Nous pourrions nous passer de ces locaux lors de notre prochain déménagement qui, je vous le rappelle, aura lieu dans le courant du mois d'août. Ces locataires louent également des locaux en sous-sol. Dès lors, les locations rapporteront entre Fr. 150'000.-- et Fr. 200'000.-- et non pas Fr. 100'000.-- comme mentionné dans le message. Ce qui est une bonne nouvelle.

En ce qui concerne la question énergétique, l'architecte nous a affirmé que le toit avait été refait et que les fenêtres sont suffisamment isolantes. La régie nous a également transmis les chiffres concernant la consommation. Nous constatons que celle-ci varie suivant les années entre 1000 kW et 1400 kW.

La structure du bâtiment a également été analysée et, dans un rapport de comptabilité énergétique de 2014, il s'avère que le certificat énergétique mesuré selon la norme SIA 2031 mentionne un facteur B. Ce qui signifie qu'il consomme peu d'énergie. La consommation est considérée comme plutôt bonne par rapport à un bâtiment de cette envergure et en comparaison avec d'autres bâtiments de l'administration communale.

Je reste à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. La parole est au Conseil général pour la discussion générale. M. Gobet.

**M. Gaël Gobet**, Conseiller général. Le groupe PLR a étudié le message relatif à l'achat du bâtiment administratif sis sur la parcelle 3112 du RF de Villars-sur-Glâne à la route du Petit-Moncor 1B, lors de sa séance de préparation du 28 janvier 2016.

Le groupe PLR tient à relever qu'il s'agit d'une bonne opportunité pour la commune, dont je vous rapporte ici quelques éléments principaux.

Nous relevons que le prix de l'immeuble ainsi que le montant prévu pour les transformations sont conformes avec les prix pratiqués dans le domaine.

Par ailleurs, le fait de pouvoir faire coïncider la fin du bail des actuels locaux de l'administration avec le nouveau bail constitue une aubaine. En effet, cela ne serait pas forcément le cas avec une nouvelle construction et les aléas liés aux imprévus et autres retards en lien avec la réalisation d'un tel ouvrage. En outre, le fait de pouvoir résilier le bail d'ici la fin de l'été 2016 déjà, permettra de réaliser une économie substantielle sur les loyers payés actuellement pour des locaux qui, faut-il le répéter, ne correspondent plus aux besoins de notre administration.

En outre, l'économie ainsi réalisée permettra de prendre en charge la majorité des frais liés à la transformation du bâtiment en vue de son utilisation ou les frais inhérents au déménagement de l'administration communale dans ses futurs nouveaux locaux.

Enfin, l'avantage avec la solution proposée ce soir est qu'elle permet une économie non négligeable de plus de 6 millions de francs par rapport à la construction d'un nouvel ouvrage. Au vu des futurs défis que la commune se verra proposer, notamment en lien avec la réforme sur l'imposition des entreprises, cette économie est plus que bienvenue.

C'est pour ces raisons que nous vous invitons à accepter ce message, qui constitue une solution pragmatique au problème de place chronique dont souffre notre administration communale à l'heure actuelle.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres prises de parole ? Mme Defferrard.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. D'entrée de cause, notre groupe aimerait souligner sa force d'analyse et de propositions. Rappelez-vous, lors de la séance du 19 mars

dernier, notre groupe était l'un de ceux à demander le renvoi du message, mettant en cause le site alors choisi pour le projet du futur centre administratif à construire sur la parcelle 3312, à côté de Nuithonie. Les principales objections alors formulées étaient les suivantes :

- aucune analyse présentée sur les divers sites d'implantation ; aucun motif pour l'abandon de la parcelle 5002 comme site d'implantation de la future administration communale ;
- incompatibilité de la construction envisagée près de Nuithonie, eu égard à la planification communale de la parcelle en périmètre de protection des sites naturels ;
- proximité immédiate du site alors retenu à Cormanon avec un périmètre archéologique et une possible surprise et les conséquences que l'on peut imaginer ;
- enfin absence de crédibilité du planning général des travaux tel que présenté.

Ces objections sont rappelées dans le message qui nous est soumis ce soir. Avec l'achat de la parcelle proposée, la surface administrative à disposition de la commune doublera, passant de 1'300 m<sup>2</sup> à 2'540 m<sup>2</sup>, et plus de 602 m<sup>2</sup> de sous-sol. On est ainsi sans souci pour les 20 prochaines années.

L'immeuble construit que Villars-sur-Glâne se propose d'acquérir est très bien situé, en bordure des zones d'habitation et d'activités, tout proche des services techniques et des arrêts de bus urbains.

Avec un tel habit, nul doute que notre commune continuera à briller. Notre groupe, à l'unanimité des membres présents lors de sa séance de préparation du 26 janvier dernier, soutient ce message.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Je donne la parole à M. Schmidt.

**M. Nicolas Schmidt**, Conseiller général. Le 28 janvier, lors de sa séance de préparation. le groupe des Verts a débattu sur le message relatif à l'achat du bâtiment administratif à Moncor.

La fée de la bonne fortune semble continuer à sourire à Villars-sur-Glâne. En l'occurrence, la fée est promoteur. Et, qui se souvient des contes de fées, sait qu'une méfiance saine est toujours de mise face aux fées.

Lors de la séance du Conseil général du 19 mars 2015, le groupe des Verts était sceptique quant au message concernant un nouveau bâtiment pour l'administration. La solution

proposée par le Conseil communal envisageait de construire, proche du parc urbain de Cormanon, un nouveau bâtiment et dans une zone qui, pour nous, est plus propice à des activités sociales ou culturelles. En outre, les Verts prônent la densification et l'utilisation des bâtiments existants afin de préserver les parcelles vierges pour les besoins futurs.

Et voilà que le Conseil communal nous soumet un nouveau message qui réalise notre souhait. Alors bien sûr, nous allons embrasser l'occasion à bras ouvert, mais comme il est d'usage dans les contes de fées, nous demandons d'abord que trois vœux soient exaucés.

- Nous demandons qu'un bilan thermique soit effectué et des mesures prises pour améliorer l'isolation et le chauffage du bâtiment, le cas échéant, afin qu'il soit exemplaire en la matière. Nous prions le Conseil communal de nous informer dans les meilleurs délais des résultats de l'analyse et des mesures prises.
- Nous demandons une gestion responsable des places de parc, notamment des 47 places en sous-sol. La commune soutient, où elle le peut, les transports publics, il est donc logique qu'elle n'incite pas ses employés à l'utilisation de la voiture au travers d'une gestion généreuse des places de parc. C'est pourquoi, les places de parc ne doivent être attribuées qu'aux employés ne pouvant pas atteindre facilement leur lieu de travail en transports publics.
- Nous demandons une gestion raisonnée et globale de tous les besoins en locaux de la commune. Nous faisons remarquer que les charges annuelles pour la commune doubleront à travers l'achat du nouveau bâtiment de Fr. 355'000.-- pour la location actuelle à quasi Fr. 860'000.--, loyers perçus non inclus. En mètres carrés, nous passerons de 1'300 m<sup>2</sup> à plus de 2'500 m<sup>2</sup>, donc également un doublement. S'il est fort heureux et nécessaire pour la commune de ne plus être autant à l'étroit que dans les locaux actuels, cela ouvre également de nouvelles possibilités de synergies et d'économies qu'il faut réaliser. Le Conseil communal va dans ce sens en envisageant d'inclure les locaux de la Police intercommunale dans le nouveau bâtiment. Cette réflexion doit pourtant aller plus loin. Elle doit être étendue à toute l'administration et tous les services de la commune afin d'établir s'il est opportun de regrouper également d'autres services dans le nouveau bâtiment. Il s'agit donc de planifier de manière transparente et à long terme l'optimisation des besoins en locaux de la commune et l'utilisation de son patrimoine immobilier.

Cette optimisation doit permettre de répondre aux besoins de la commune de manière économe et durable. Afin de permettre une réflexion à ce sujet, nous allons déposer pour la

prochaine séance du Conseil général un postulat demandant l'examen d'un inventaire et d'une gestion stratégique du patrimoine immobilier de la commune.

En espérant que la bonne fée exaucera nos vœux, nous vous invitons, à notre tour, à accepter le message.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Je donne la parole à M. Marthaler.

**M. Thomas Martahler**, Conseiller général. Lors de sa séance du 26 janvier 2016, le groupe socialiste a étudié avec attention le message concernant l'achat du bâtiment administratif à la route du Petit-Moncor 1 B.

A sa grande majorité, les membres du groupe socialiste présents approuvent l'achat de cet immeuble plutôt que la construction d'un nouveau bâtiment administratif à Cormanon-Est.

Nous sommes convaincus que l'achat, plutôt que la location, est une opération positive pour la commune, le bâtiment devient ainsi patrimoine de la commune. L'emplacement, bien qu'un peu décentré par rapport à l'administration actuelle, est très bien desservi par les transports publics, notamment par la ligne TPF N° 2 et éventuellement dans un avenir pas si lointain, par une nouvelle ligne TPF qui fera le lien entre la ligne N°5 et le quartier industriel du Petit-Moncor. Nous avons aussi été très sensibles au fait que cet emplacement aura un impact positif sur le maintien de la poste des Dailles. En plus, l'achat permet également de réaliser une économie de loyer de l'ordre de 1 million de francs jusqu'à la fin du bail de l'administration actuelle, en 2019, et d'encaisser un loyer annuel d'environ Fr. 150'000.-- comme nous l'avons appris ce soir, au lieu de Fr. 100'000.--, par le contrat de bail des locataires actuels. La charge annuelle de ce nouvel immeuble se monte à Fr. 850'000.-- mais sera diminuée, pour les trois premières années, de quelque Fr. 450'000.-- à Fr. 500'000.--, ce qui constitue une économie non négligeable.

Le groupe socialiste a pris note qu'un fonds de rénovation sera constitué par le Conseil communal et qu'en ce qui concerne les 47 places de parc comprises dans le prix d'achat, un concept de mobilité sera mis en place prévoyant, notamment, une location de celles-ci au personnel communal et un système payant, à partir d'une certaine durée, pour celles mises à disposition du public.

Nous vous invitons, à la grande majorité du groupe, à soutenir ce message et la demande de crédit de Fr. 14'870'000.-- et le recours à l'emprunt.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. La parole est à M. Monney.

**M. Claude Monney**, Conseiller général. L'achat du bâtiment administratif, à la route du Petit-Moncor, permettra de loger l'administration communale, comme cela a été mentionné, dans ses propres murs et permettra de faire face aux éventuelles nécessités durant de longues années.

De plus, l'investissement nécessaire initialement prévu sera réduit d'environ 21 millions à 15 millions de francs.

Le Centre Gauche PCS soutient le message relatif à cet objet et autorise l'emprunt qui lui est lié.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Tout d'abord, je voudrais remercier l'ensemble des groupes qui ont soutenu le Conseil communal dans cette démarche. C'est un bon signe pour la poursuite de nos activités.

Pour répondre aux quelques souhaits de la part du groupe des Verts, je mentionnerai que le bilan thermique est à votre disposition. Concernant la gestion des places de parc, nous ferons un plan de mobilité où celles-ci seront incluses.

En ce qui concerne le regroupement de l'administration, nous avons fait en sorte de rapatrier le plus de services possible de l'administration centrale dans ce bâtiment, à l'exception des services techniques.

Ce bâtiment nous coûtera deux fois plus cher, certes, mais nous ne pouvons pas comparer cela de cette manière. Tout d'abord, nous doublons la surface, ensuite nous ne paierons plus de location car ce bâtiment nous appartiendra et, pour finir, si nous devons louer systématiquement d'autres locaux pour loger l'administration, ce sont des charges supplémentaires dont il faut aussi tenir compte.

Je pense que nous faisons une très bonne affaire. Nous aurons suffisamment de place pour les vingt prochaines années voire les trente prochaines. Je pense que nous sommes

suffisamment prévoyants afin de ne plus avoir de problèmes de locations, de manque de salles de conférence etc. C'est un investissement qui en vaut la peine.

En mon nom ainsi que ceux de mes collègues, je vous remercie d'avoir accepté ce message.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres prises de parole ? M. Bavarel.

**M. Michel Bavarel**, Conseiller général. J'ai besoin d'un complément d'information. Vous parlez de l'immeuble propriété terrain 3112 N°1B. Au Registre foncier, c'est un garage collectif. J'aimerais savoir quelle partie de l'immeuble est acquise par la commune car il me semble que c'est un énorme immeuble ! Je n'arrive pas visualiser ce que vous voulez acquérir ? Pour vous situer, il y a le bâtiment administratif 1, le bâtiment administratif 1 A, le garage collectif 1 B et un couvert 1 N.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Mme la Syndique pouvez-vous répondre ?

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Effectivement, je ne sais pas ce qui est inscrit au Registre foncier car je n'y ai pas accès. Tout ce que je peux vous dire, c'est que ce bâtiment est ainsi libellé. J'ai le plan dudit bâtiment de la Gérance Giroud et il se trouve en face du Refuge.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons passer au vote. M. Eugster.

**M. François Eugster**, Conseiller général. Juste pour information, on a reçu en tant que membre de la Commission financière une expertise d'ACE Expertises van Zanten Sàrl. Au dos de cette première page on découvre :

- *le bâtiment sis Petit-Moncor 1b, (1a selon l'ECAB) consiste en la partie Est et le passage couvert du bâtiment administratif construit sur la parcelle 3112. Le terrain qui peut lui être attribué, après division parcellaire selon le guichet cartographique de l'Etat de Fribourg, est de l'ordre de 2'450 m<sup>2</sup>. Un géomètre déterminera la surface effective selon négociation avec le vendeur. Le bâtiment 1b selon la numérotation de l'ECAB consiste en le garage souterrain, parcelle N° 5'156-01 PPE ... nia nia nia.*

Voilà la suite des informations.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Merci pour ces précisions. Y a-t-il une autre intervention ? Si tel n'est pas le cas nous passons au vote.

Celles et ceux qui acceptent le crédit relatif à l'achat du bâtiment administratif sis sur la parcelle 3112 du RF de Villars-sur-Glâne, pour un montant de Fr. 14'870'000.--, avec un total de charges financières annuelles de Fr. 859'900.--, soit Fr. 417'000.-- pour l'amortissement de 3 % et de Fr. 145'500.-- pour l'amortissement de 15%, ainsi que Fr. 297'400.-- pour les intérêts de 2 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

***La dépense et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptées à l'unanimité, moins 1 abstention et 1 non.***

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Nous passons au point 3 de l'ordre du jour.

### **3. Message relatif à l'échange avec soulte de l'article 3311 du RF de Villars-sur-Glâne contre l'article 3306 du RF de Villars-sur-Glâne**

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Le Conseil communal demande au Conseil général de l'autoriser à procéder à un échange avec soulte de terrain sur le territoire de la commune. Je donne la parole à la Commission financière, M. Marthaler.

**M. Thomas Marthaler**, Président de la Commission financière. Lors de ses séances du 26 janvier et du 4 février 2016, la Commission financière a entendu les explications données par Mme Erika Schnyder, Syndique, le 26 janvier 2016, responsable du dossier.

Dans un premier temps, suite à sa séance du 26 janvier, la Commission financière avait émis un préavis de renvoi du message, en réclamant au Conseil communal de lui soumettre deux messages distincts, l'un ayant trait à l'achat indépendant de l'article 3306 parc urbain et, l'autre, prévoyant une mise à disposition de la parcelle article 3311 sous la forme d'un droit de superficie afin de préserver le patrimoine communal.

Bien que sensible à l'apport en place de travail (120) du centre de médias et de l'image positive pour Villars-sur-Glâne de ce dernier, la Commission financière faisait part de certaines craintes, notamment au sujet de l'effective réalisation du centre de médias et de son regret

que ledit objet n'ait pas été mis en consultation auprès de la Commission d'aménagement. Or, des informations complémentaires ont été transmises à la Commission financière justifiant une nouvelle séance afin de rendre un préavis en toute connaissance de cause.

La Commission financière a été informée qu'une première esquisse du projet de centre de médias, avec la création de suite de 120 postes de travail, a déjà été soumise au Conseil communal, réduisant quelque peu la crainte de la Commission financière de voir ce projet se transformer en appartements.

De plus, la Commission financière a appris que l'acheteur en question, dans l'acte notarié, prévoit l'installation de ce centre de média. Il est déjà fixé dans l'acte notarié que le centre de média se fera. Dans le cadre de la négociation, l'acheteur a en plus fait savoir son refus d'entrer en matière sur un droit de superficie, option qui, dès lors, n'entre plus en ligne de compte. L'évolution de ce dossier a amené la Commission financière à revoir sa position et à s'y déclarer, à l'unanimité, favorable, à condition cependant que le contrat de vente de l'art. 3311, lie clairement l'acheteur à la réalisation du centre des médias avec un transfert de 120 postes de travail, sous peine de l'annulation de la transaction donc un droit de réméré.

C'est donc à l'unanimité que la Commission financière préavise favorablement cet échange de terrains avec soulte, pour un montant au bénéfice de la commune de Fr. 3'319'000.--.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Est-ce que Mme la Syndique souhaite prendre la parole ?

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Tout d'abord, permettez-moi de remercier la Commission financière d'avoir bien voulu revoir son préavis. En effet, je n'ai pas été suffisamment percutante lors de la séance de la Commission financière. Je peux vous garantir que l'acheteur, par un écrit, nous certifie son intention d'implanter ce centre de médias sur cette parcelle.

Si l'on considère que les locaux actuels occupés par la Télé, le journal Sept et par Radio Fribourg, appartenant à la même entité, ont des locaux dispersés un peu partout, avec un problème de vétusté de certains locaux, de manque de places et la nécessité de regrouper l'ensemble de ces médias, cette opération se fera.

Lors d'une discussion avec les journalistes présents lors du débat télévisé électoral, et qui faisaient partie du groupe de travail pour l'implantation de ce centre, nous avons appris que

les travaux sont assez avancés. Le Conseil communal a pu voir une première esquisse de ces travaux. Ce ne sont pas des paroles en l'air, le centre se fera.

Si nous renonçons, ce soir, à la vente de cette parcelle, le centre de médias se fera ailleurs qu'à Villars-sur-Glâne. Ce serait un mauvais signe pour Villars-sur-Glâne car nous nous plaignons de ne plus disposer de terrain pour accueillir des entreprises et des emplois. Là, nous avons une belle opportunité. Il faut savoir à un certain moment, lorsque cela est nécessaire, se défaire d'une partie de notre patrimoine immobilier, sous forme de terrain, pour encourager l'implantation d'emplois.

On estime ces emplois à 120 postes de travail. Ce n'est pas un chiffre gravé dans le marbre, il peut varier, mais c'est tout de même un nombre d'emplois intéressant. Je rappelle que l'administration communale va quitter ce quartier et que cela risque de se ressentir au niveau des commerces, restaurants, etc. car bon nombre d'employés communaux font leurs achats et se restaurent sur place. Il est bon d'avoir un apport supplémentaire pour maintenir la qualité des commerces qui se trouvent dans cette zone.

Ensuite, nous faisons l'acquisition d'une énorme parcelle de 27'000 m<sup>2</sup>, certes en parc urbain, mais qui nous permettra dans les 20 ou 30 prochaines années d'avoir un patrimoine immobilier important qui pourra être développé, soit pour des besoins d'intérêts publics, soit pour des logements. Ce n'est pas une mauvaise opération que fait la commune.

Enfin, pour répondre aux craintes de la Commission financière, nous étudierons la possibilité soit d'inscrire un droit de réméré, soit de faire une vente conditionnelle, afin de s'assurer que ce centre de médias sera bien l'affectation primaire de ce terrain dont nous vous proposons l'échange avec soulte.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. La parole est au Conseil général pour la discussion générale. M. Carnevale.

**M. Vito Carnevale**, Conseiller général. Le groupe socialiste, lors de sa dernière séance de préparation, s'est penché sur la question de cet échange de parcelles.

Le débat a été des plus animés. Les doutes sont nombreux : faut-il se défaire d'un terrain de notre patrimoine, qui pourrait nous être utile à long terme, voire être revendu pour plus cher à l'avenir ? Doit-on faire confiance à un privé, et en l'occurrence l'oiseau est bien connu dans

les alentours, qui pourra faire ensuite ce qu'il voudra du terrain et ne pas forcément tenir ses promesses ?

C'est face à ces craintes que la majorité des membres présents lors de notre séance de préparation a préféré d'autres arguments, en faveur du message.

Premièrement, nous pensons qu'il faut privilégier dans ce cas la promotion économique, l'implantation d'entreprises et surtout le développement de places de travail sur notre sol, même si ces dernières ne seront, in fine, pas occupées par des Villaroises ou des Villarois. Certes, nous n'avons pas de certitude que ce centre de médias sera effectivement implanté. Par contre, le contexte et les esquisses présentées par le co-contractant nous laisse bien espérer. Ce projet d'accueillir un centre de médias est une opportunité pour la commune. Il est important, à notre avis, de saisir cette chance maintenant qu'elle se présente. Implantation d'un tel centre qui ne défigurera en rien le paysage de cette zone d'habitations, au contraire, il permettra de maintenir, comme l'a mentionné Mme la Syndique, une certaine activité dans le quartier qui perdra l'administration.

Deuxièmement, il est, certes, fondamental de garder pour les générations à venir des terrains dans le patrimoine. Toutefois, il est tout aussi important de mettre à la disposition de ces mêmes générations futures des places de travail et pour la commune de diversifier les secteurs économiques qui profitent à la société entière de différentes manières. Dans le moyen-long terme, avec le projet d'une quatrième école engagé, l'achat d'un bâtiment administratif vaste et qui libèrera une grande parcelle, l'achat de 27'000 m<sup>2</sup> de terrain en zone d'intérêt général, et donc utilisable par la commune, la commune disposera ainsi de suffisamment de terrains sur lesquels capitaliser et aussi les besoins communaux, sans être épuisés, qui sont à l'heure actuelle largement couverts pour les années à venir.

Et enfin, sous l'aspect purement financier, cet échange nous est favorable. Les finances sont fort heureusement au beau fixe et le besoin de liquidité n'est de loin pas la raison principale pour accepter un tel message. Néanmoins, cette entrée d'argent, au prix du marché, nous permettra de diminuer encore un peu notre dette ou de financer les différents investissements en cours.

Au final, le groupe socialiste acceptera le message à la condition, cependant, que le droit de réméré soit introduit dans la transaction. Le droit de réméré, pour rappel, c'est le droit qui confère au vendeur le droit de racheter, à un moment donné et aux conditions prévues, un immeuble qu'il a vendu. La seule condition que nous voulons introduire dans la transaction

est, bien évidemment, celle de l'implantation du centre de médias. Cette condition est, selon nous, incontournable puisque notre décision d'accepter l'échange découle justement. et principalement, de l'établissement d'un centre de médias, novateur et surtout économiquement et socialement favorable à la commune.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. M. Monney.

**M. Claude Monney**, Conseiller général. Le Conseil communal propose un échange de terrains qui doit permettre d'y implanter un centre de médias.

Le Centre Gauche PCS salue cette proposition qui devrait permettre d'implanter un centre de médias avec un rayonnement cantonal ainsi que d'amener des places de travail. De plus, cet échange permettrait à la commune d'obtenir en échange un terrain avec un fort potentiel.

Toutefois, nous refusons de donner un blanc-seing à cette transaction. En effet, aucune garantie n'est donnée quant à l'utilisation effective de ce terrain. Nous proposons ainsi de soumettre au vote une clause additionnelle qui mentionne que, si le centre de médias n'est pas construit dans les cinq ans, la transaction sera annulée.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres interventions ? M. Etter.

**M. Adrian Etter**, Conseiller général. Le parti des Verts a étudié avec grand intérêt le message. Il se réjouit d'accueillir un centre de médias. Toutefois, nous tenons à formuler quelques réserves.

La question des nuisances dues aux ondes électromagnétiques a-t-elle été traitée ? Ceci est d'autant plus important que le secteur se situe dans l'environnement proche de l'école de Cormanon.

De plus, nous constatons que le message contient deux thèmes qu'il faut, à notre sens, traiter séparément. Le premier est l'achat de la parcelle 3306 du parc urbain par la commune, et le second, la vente de la parcelle 3311 par la commune à M. Piller.

Le groupe des Verts est favorable à l'achat de la parcelle du parc urbain selon les conditions proposées dans ce message. Il est, en principe, favorable à la vente du terrain 3311 à M. Piller, si une modification est incluse dans le message.

En effet, la commune a fait un certain nombre d'expériences avec des promoteurs en ce qui concerne les promesses de développement et de nouveaux postes de travail. Le parti des Verts invite le Conseil communal et le Conseil général à une certaine prudence et à une autonomie de réflexion. Il semble que l'acquéreur de ce terrain est en train de réorganiser sa « division » médias et veut la concentrer sur un seul site. Les synergies obtenues par ces mouvements de concentration de lieu de travail se soldent en général par une perte de nombre de places de travail.

Le groupe des Verts serait très intéressé à savoir combien de postes de travail existent actuellement à Radio Fribourg, à la Télé Fribourg-Vaud et au journal Sept pour pouvoir se faire une opinion indépendante du promoteur concernant le réalisme de ces 120 postes projetés.

La possibilité d'une extension à d'autres médias fait rêver. Le futur bâtiment devrait répondre dans son dimensionnement aux ambitions avancées par le promoteur. Notre parti souhaite minimiser le risque que la partie d'activité commerciale fonde comme peau de chagrin par rapport à la partie logements, comme ce fut le cas de la parcelle 5003, vendue à Maximus Properties en 2011.

Nous demandons les modifications suivantes concernant ce message : faire deux votes séparés.

- Le premier vote, l'achat de la parcelle 3306 RF
- Le deuxième vote, la modification du message concernant la vente de la parcelle 3311 de la manière suivante : - inclusion d'une condition dans le permis de construire que la part logements ne dépasse pas 1/3 des surfaces brutes de plancher et annulation de la vente en cas de non-réalisation de ce centre de médias.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Eugster

**M. François Eugster**, Conseiller général. Ce message mélange habilement un échange de terrains, une zone d'intérêt général « Parc urbain », une zone à bâtir soumise à PAD, une soule à payer, une vente de l'intégralité de l'indice constructible, mais pas de l'intégralité de la surface de la parcelle. On apprend même qu'un achat serait possible sans vente. Aïe, c'est à y perdre son latin. Au-delà des gros sous et d'un bénéfice escompté de Fr. 3'319'000.-- qu'a la Commune à y gagner dans cette opération ?

Elle va céder du patrimoine, mais elle va gagner un centre de médias. Elle va acquérir une surface en zone d'intérêt général et non pas une zone agricole, même si c'est Marius qui l'exploite actuellement.

Le groupe PDC estime que la Commune ne doit pas « brader » son patrimoine, mais pas non plus le thésauriser indéfiniment. L'alternative à la vente, soit un DDP (Droit Distinct Permanent) aurait été plus judicieux pour conserver ce patrimoine dans la Commune (proposition apparemment refusée par l'acheteur) et pour maîtriser son développement futur. La grande majorité du groupe PDC est d'accord de vendre une partie de la parcelle 3311 et l'intégralité de son indice pour l'implantation d'un centre de médias et non pas uniquement pour la création de logements. Pour ce faire, le groupe rejoint la Commission financière et demande à ce qu'une clause soit inscrite dans l'acte de vente pour obliger l'acheteur à y créer un centre de médias avec la possibilité éventuelle de créer quelques appartements. Ce n'est qu'avec cette garantie que le groupe PDC est d'accord d'échanger/céder ce patrimoine stratégique.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. M. Grangier.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Le groupe PLR a analysé avec attention le projet d'échange de terrain avec soulte qui nous est présenté ce soir et l'a accueilli d'une façon positive pour les raisons suivantes :

- Il est important à nos yeux que la commune devienne propriétaire du terrain se situant aux abords du parc de Cormanon. Il est, d'un point de vue légal, qualifié en tant que parc urbain, mais reste néanmoins en zone à bâtir. Il est important que notre commune maîtrise le destin de cette parcelle !
- La possibilité de déclassement en zone agricole est également toujours à disposition afin de développer d'autres projets sur notre commune si nécessaire.
- Avec cette opération, nous augmentons le bilan communal en termes de terrains en sa possession car elle va augmenter drastiquement ses m2 avec l'échange proposé.
- Le prix de vente au m2 du terrain atteint Fr. 1'900.-- ce qui est un montant très intéressant. La situation du terrain fait également que la vente va s'opérer à un prix plus élevé que la parcelle voisine, ce qui est tout à fait normal.
- Enfin, et ce n'est pas des moindres, la commune va gagner des places de travail et les commerces aux alentours seront certainement heureux de cette arrivée suite au départ de toute l'administration communale.

Nous rejoignons également l'avis de la Commission financière d'insérer dans l'acte l'obligation d'implanter un centre de médias sur cette parcelle.

Nous remercions le Conseil communal pour l'excellent travail et certainement pour les âpres négociations dans ce dossier car c'est une situation gagnante pour tout le monde.

Pour toutes ces bonnes raisons le groupe PLR approuve ce message tel qu'il est formulé et vous recommande d'en faire de même.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions de la part du Conseil général ? Tel n'est pas le cas je donne la parole à Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Je vous remercie d'avoir pris en considération le message qui vous est proposé ce soir. Le Conseil communal comprend parfaitement vos réticences voire vos craintes. Cette vente doit absolument être conditionnée à la réalisation de ce centre de médias. Je peux vous garantir que nous allons faire le nécessaire, avec tous les moyens que nous avons y compris au niveau de l'acte notarié, soit d'inscrire un droit de réméré, soit de faire une vente conditionnelle de manière à ce que cette surface soit, bel et bien, dédiée à un centre de médias.

Il y aura une possibilité de créer des logements, mais ceux-ci ne devront pas être le principal attrait du développement de ce bâtiment. Le Conseil communal est également convaincu qu'il ne faut pas ouvrir la possibilité de faire trop de logements sur cette parcelle. De plus, il vous propose de ne pas accepter l'amendement du groupe des Verts en mettant des limites un tiers, deux tiers pour ne pas précéder précisément les discussions.

Nous serons très attentifs à ce que la zone logements soit la plus restreinte possible par rapport au développement de la zone liée soit aux médias, soit aux bureaux qui s'y rapportent.

Pour répondre aux questions des Verts, je vous indique que l'état des postes de travail, au 18.08.2015 était de 50 collaborateurs pour Radio Fribourg, 50 collaborateurs pour la Télé et de 20 collaborateurs pour Sept Info. Evidemment que le nombre est susceptible de bouger, il n'est pas gravé dans le marbre, mais, au contraire, le propriétaire de ces médias nous a assurés que son but est précisément de les développer. En plus, il y aura des synergies avec notamment des possibilités d'organiser des séminaires et autres manifestations qui seront facilités par l'implantation du centre qui est proche de l'Espace Nuithonie, lequel offre

également des possibilités de formation non négligeables. Je ne pense pas qu'il y aura des restructurations, bien au contraire.

En ce qui concerne les nuisances, je suis prise de court, mais jusqu'ici il n'y a pas particulièrement de nuisances car les journalistes travaillent à l'intérieur. Dans les locaux qu'ils occupent actuellement en ville de Fribourg et à Moncor, il n'y a pas eu de nuisances particulières signalées. Nous allons être attentifs à cet aspect.

Le Conseil communal tiendra compte de toutes vos remarques et fera en sorte que cette vente soit soumise à la réalisation du centre de médias.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. M. Moret.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Comme mon collègue l'a dit, il s'agit de se garantir que le centre de médias sera réalisé. Mme la Syndique dit « nous étudierons l'éventualité et nous allons faire tout le nécessaire ». Cela ne suffit pas.

Selon nous, il faut que le Conseil général ajoute au message, s'il est accepté, la clause que mon collègue a déjà formulé « si le centre de médias n'est pas construit dans les cinq ans, la transaction sera annulée ». Nous devons décider ce soir.

Nous avons fort à faire avec notre partenaire qui connaît bien toutes les ficelles. Nous devons être clairs et ne pas être naïfs. A travers les différentes interventions, Mme la Syndique va jusqu'où elle peut aller, nous, nous devons donner un soutien en disant explicitement : pas de construction = annulation de la vente.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Si vous nous dites de faire un droit de réméré, voire une vente conditionnelle, nous le ferons mais je vous demande de laisser au Conseil communal la liberté de décider quel est le meilleur moyen de respecter vos exigences ou vos craintes.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Carnevale êtes-vous satisfait de la réponse donnée par Mme la Syndique ?

**M. Vito Carnevale**, Conseiller général. Je rejoins mon collègue, M. Moret du groupe Centre Gauche PCS, ainsi que d'autres groupes qui demandaient une garantie. Comme Mme la Syndique vient de le dire, le Conseil communal fera tout pour introduire ce droit de réméré. Nous avons pris acte de ses paroles et allons soutenir le message tel qu'il est formulé en donnant notre entière confiance au Conseil communal qui garantit ce qui a été demandé par plusieurs de nos collègues.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. M. Carrel.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller communal. Encore deux mots concernant les remarques sur la vente de cette parcelle et la réalisation du centre de médias. Il a toujours été dans l'intention du Conseil communal de lier la vente avec la construction d'un centre de médias. Vous pouvez faire confiance au Conseil communal, soit celui-ci, soit le prochain, pour choisir, en accord avec l'acquéreur, le meilleur moyen juridique d'atteindre ce but. Aujourd'hui, c'est difficile de parler de vente conditionnelle, de droit de réméré, il y a plusieurs moyens juridiques d'arriver au même but.

Le Conseil communal prend acte que le Conseil général désire que cette vente soit liée à l'établissement de ce centre de médias. Faites confiance au Conseil communal pour utiliser les moyens juridiques adéquats le moment venu pour garantir cette construction.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. M. Monney.

**M. Claude Monney**, Conseiller général. La proposition à faire est de laisser le libre choix au Conseil communal du moyen juridique et de fixer comment ce centre de médias sera créé.

Nous devrions voter une proposition où le Conseil général décide qu'une clause doit être introduite qui limite la construction à ce centre de médias.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. M. Schmidt.

**M. Nicolas Schmidt**, Conseiller général. Je propose une interruption de séance afin que les chefs des groupes se réunissent afin de formuler une proposition de vote car il y a eu beaucoup d'intervenants qui, finalement, disaient la même chose.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Avant l'interruption de séance, je veux résumer la situation. Le Conseil communal propose d'accepter les amendements jusqu'à un certain point.

C'est-à-dire, il va veiller à ce que, au moment de signer le contrat de vente, les conditions demandées ainsi qu'un droit de réméré y figurent. Ceci couvre une partie des demandes. Pour les demandes qui n'ont pas été intégrées par le Conseil communal, certaines personnes souhaitent qu'elles soient également fixées dans le message.

Tout d'abord, nous allons voter la proposition du Conseil communal et si celle-ci est refusée, nous voterons les diverses propositions que les groupes maintiendront ou pas. Est-ce que c'est clair ?

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Le Conseil communal s'est rallié à la proposition qui est faite. Il est d'accord de faire figurer dans l'acte de vente la clause juridique la plus appropriée qui conditionne cette vente à la réalisation du centre de médias. Ceci peut être considéré comme acquis puisque le Conseil communal s'y est rallié. Il n'y a pas besoin de soumettre au vote des propositions contraires.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. La situation est claire. Une pause de 10 minutes vous est accordée.

La séance est levée à 20 heures 32. Reprise de la séance à 20 heures 44.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Pour résumer. A la demande du Conseil général, le Conseil communal a accepté de conditionner la vente à la réalisation du centre de médias par le moyen juridique le plus approprié. Je donne la parole à Mme la Syndique pour éventuellement compléter la situation.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Le Conseil communal accepte que la vente soit conditionnée à la réalisation du centre de médias par des moyens juridiques que le Conseil communal jugera appropriés et d'entente avec l'acquéreur dans un délai maximal de 5 ans. Nous vous demandons donc de voter sur ce point ce soir.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Je propose que cette proposition soit soumise au vote.

Celles et ceux qui acceptent l'échange de terrain avec soulte, tel que le propose le Conseil communal avec les modifications demandées par le Conseil général sont priés de le manifester par main levée.

***Le message est accepté par 42 oui, 2 non et 1 abstention***

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Nous passons au point 4 de l'ordre du jour.

#### **4. Message relatif à la réhabilitation de l'école de Cormanon**

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Pour rappel, ce message fait suite à quatre autres messages qui ont été soumis et acceptés par le Conseil général entre le 31 mai 2012 et le 19 mars 2015, le dernier message ayant été retiré par le Conseil communal. Ce soir, le Conseil communal nous soumet une demande de crédit supplémentaire accompagnée d'un devis général détaillé dans le but de mener à terme les travaux de réhabilitation et de reconstruction. Je donne la parole à la Commission financière, M. Marthaler.

**M. Thomas Marthaler**, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 26 janvier 2016, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal en charge du dossier, et Mme Catherine Duvoisin, Cheffe de secteur de la police des constructions et des bâtiments.

La Commission financière ne peut que regretter une gestion quelque peu hasardeuse de ce projet de rénovation bien que ce dernier dispose de tous les spécialistes en la matière que la Commission financière a déjà relevé dans son préavis concernant le message relatif au même objet lors de la séance du Conseil général du 1<sup>er</sup> octobre 2015. La défaillance de la charpente a été découverte après un préavis positif sur sa stabilité, se greffe sur cette surprise la non-conformité de l'enveloppe aux exigences parasismiques et, après le renvoi du précédent message sur cet objet par le Conseil général, s'ajoutent la découverte de l'instabilité de la halle d'entrée et le fait que lors du précédent message on a tout simplement « oublié » d'inclure dans le projet 12 blocs WC.

N'ayant, dans l'intérêt des enfants et leurs parents, pas d'autre choix que celui d'adhérer aux propositions qui lui sont faites, la Commission financière décide, à l'unanimité, de préavis favorablement cette deuxième demande de crédit complémentaire, pour un montant de Fr. 5'288'988.--, à investir entre 2016 et 2018. Elle reconnaît que notre commune disposera à Cormanon, pour les années futures, d'une école de qualité répondant aux normes de sécurité et qui assurera à ses utilisateurs une qualité de vie réjouissante. Le préavis favorable porte également sur l'autorisation de recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense.

La Commission financière suggère cependant, pour répondre aux soucis d'un certain nombre de parents et pour régler une problématique qui pourrait surgir ultérieurement, de procéder à une expertise des matériaux de l'ensemble du bâtiment pour ce qui est de l'amiante.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Je laisse la parole au Conseil général.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. M. Wicht.

**M. Alexandre Wicht**, Conseiller général. Fr. 13'218'988.-- ! Pour quel résultat ? Quel outil de travail pour nos enseignants et nos écoliers allons-nous obtenir avec cet investissement conséquent dans la rénovation de l'école de Cormanon ? Quelle solution ou innovation pouvons-nous apporter afin d'optimiser au mieux cette école et cet investissement ? Telles sont les interrogations sur lesquelles le groupe PLR s'est penché lors de sa séance du 28 janvier dernier.

Pour rappel, lors de la séance du Conseil général du 1<sup>er</sup> octobre 2015, sous l'impulsion du groupe PLR, le Conseil général a refusé l'octroi d'un crédit de Fr. 4'060'400.-- TTC et accordé un crédit d'étude de Fr. 440'000.-- TTC afin de poursuivre les investigations et d'obtenir un projet plus abouti. Excellente idée ! Sans cette intervention, nous serions déjà en train de discuter d'un dépassement de crédit de plus d'un million de francs.

Où va-t-on s'arrêter ? Au vu des nombreuses incertitudes encore mentionnées dans le présent message, nous avons l'impression que personne ne le sait vraiment.

Mais, projetons-nous vers l'avenir. Imaginons les travaux de rénovation de l'école de Cormanon terminés. Passons tous les désagréments subis par les utilisateurs du bâtiment durant les deux ans qu'auront duré les travaux. Que voyons-nous ?

Un bâtiment à demi Minergie, composé d'une aile nord flambant neuve, mais à l'esthétique d'antan, pour que le contraste avec le reste du bâtiment ne soit pas trop choquant, construite au-delà des limites admises grâce à une dérogation acceptée par le voisin, qui ne manquera certainement pas de nous le rappeler lors de négociations futures. Un nouvel accueil extrascolaire très fonctionnel, mais malheureusement trop petit pour accueillir tous les élèves lors des repas de midi, une salle de gym aux normes en vigueur utilisée par les classes 1H à 3H, mais pas par les plus grands qui continueront de se rendre au centre sportif du Platy. Une

accessibilité à la nouvelle aile et à la grande salle de réunion difficile pour les personnes à mobilité réduite, un monte-personne ayant été installé pour passer 3 marches et permettre l'accès à l'ascenseur de la partie nord, le tout complété par une rampe d'accès à l'intérieur de la cour d'école, ce qui ne manquera pas de donner quelques cheveux gris aux surveillants des récréations.

Une cour d'école au préau et revêtement flambant neufs mais malheureusement un peu petite pour accueillir l'ensemble des élèves, aux dires des utilisateurs.

Passons à l'aile sud et au bâtiment administratif qui bénéficieront d'un confort accru suite à la réfection de l'enveloppe thermique. Confort accru dans un environnement vétuste et bien loin des standards actuels en matière d'aménagements intérieurs. Aménagements d'un autre temps, notamment au niveau des sanitaires, que nous serons certainement amenés à remettre aux normes actuelles dans un proche avenir. A quel prix ? Dans quelles conditions ?

Quid du problème tant sensible de l'amiante et de son élimination ? Que ferons-nous si, au cours de la rénovation de l'intérieur de l'aile sud, nous sommes confrontés au problème de désamiantage ? Où irons-nous avec les 400 élèves lors de ces travaux ?

Tant d'interrogations restent encore ouvertes malgré l'investissement conséquent que nous aurons accordé.

Fr. 13'218'988.-- investis dans un bâtiment dont la valeur d'assurance est estimée à 16 millions, pour un résultat ne satisfaisant finalement personne, est-il un investissement raisonnable ?

Tout ceci pour vous dire que, et je mentionne là les termes de l'architecte «malgré un investissement conséquent, on conserve tous les inconvénients d'un bâtiment ancien » auxquels j'ajoute « sans obtenir les avantages d'un bâtiment neuf ».

Ne voyez pas dans nos propos une critique du travail des mandataires et de toutes les personnes qui ont œuvré pour nous présenter ce projet. Nous sommes persuadés que les solutions proposées étaient les meilleures, compte tenu des contraintes qui leur étaient imposées.

Nous voyons plutôt qu'il est temps, à nous membres du législatif, de prendre nos responsabilités et d'avoir l'intelligence et le courage de dire STOP avant d'avoir des regrets.

En effet, nous voyons bien que, même avec la meilleure des volontés, l'école de Cormanon a vécu. Continuer à la maintenir en activité sous sa forme actuelle n'engendre que des solutions boiteuses et insatisfaisantes pour toutes les parties prenantes et ce à un coût proche de l'exagération.

Fort de ces constatations, le groupe PLR vous propose la solution suivante :

Construction d'une nouvelle école plus compacte et aux normes actuelles Minergie P sur une partie de la parcelle N° 3469 se trouvant au sud de l'établissement actuel et, d'autre part, le changement d'affectation de la parcelle N° 3460 où se trouve l'école actuellement, en zone résidentielle à faible densité. Cette solution présente les avantages suivants :

- Construction d'une nouvelle école dans un horizon de 3 à 5 ans sur un terrain appartenant à la commune et déjà en zone d'intérêt général.
- Evite des travaux dans une zone habitée et utilisée par des enfants.
- Elle permet la construction d'une école aux normes actuelles, respectueuse de l'environnement, offrant des conditions optimales pour les utilisateurs et pour un investissement qui, finalement, sera proche du budget total de la réhabilitation de l'école actuelle.
- Cette construction permettra la planification au plus proche des besoins en salles de classe de la commune, conformément au document transmis lors du Conseil général du 10 décembre 2015.
- Elle permettra également une entrée d'argent estimée de 5 à 7 millions pour la commune par la vente de la parcelle N° 3460 après le changement d'affectation.
- Une économie en imposant aux futurs acquéreurs de cette parcelle la démolition et le désamiantage de l'école actuelle.
- Les élèves et professeurs pourront continuer à utiliser l'école comme à ce jour, sans devoir déménager ou subir des désagréments (le seul est d'aller à la gym au centre sportif ce qui est supportable à nos yeux).
- De plus, les taux d'intérêts actuels permettent un emprunt avec d'excellentes conditions sur les 10 prochaines années.

Le groupe PLR vous propose de renvoyer ce message et d'accepter sa proposition quant à l'étude pour la construction d'une nouvelle école sur la parcelle jouxtant l'école actuelle.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres prises de paroles ? M. Margueron.

**M. Jean-Daniel Margueron**, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation, le parti socialiste s'est penché d'un air plutôt dubitatif sur l'objet qui nous occupe présentement.

Un message long, fastidieux et extrêmement difficile à comprendre, où les architectes se sont succédé en ayant des opinions différentes sur l'état du bâtiment. Le charpentier qui se contredit avec l'ingénieur du bois, l'ingénieur qui oublie de prendre en compte certains coûts dans son devis général, etc. Je ne reviendrai pas sur les surprises qui ont surgi entre les différentes demandes de crédit qui, immanquablement, ont fait gonfler le montant de la facture finale. Nous ne pouvons qu'encourager la commune à bien suivre ce chantier et à éviter tout dépassement de budget. Une nouvelle demande de crédit complémentaire ne serait pas la bienvenue.

En ce qui concerne la présence d'amiante, si nous avons bien compris le message, tout le bâtiment a été ausculté et un rapport complet a été remis à la commune. Seule l'aile nord subira des travaux de désamiantage.

On se retrouve dans une situation où nous n'avons pas d'autre alternative que d'adhérer aux propositions présentées par le message.

Finalement, ce qui est important aux yeux de notre parti, c'est la sécurité, la santé de nos écoliers et de nos enseignants. Nous ne saurions passer sous silence la restructuration et l'aménagement des nouveaux locaux ainsi que de la salle de sport qui amélioreront notablement la qualité de vie des utilisateurs dans l'enceinte de cette ancienne/nouvelle école.

Au vu des travaux qui s'annoncent extrêmement compliqués, le parti socialiste ne peut que recommander à la commune d'entreprendre tout ce qui est nécessaire auprès des maîtres d'œuvre afin d'assurer la sécurité du chantier et ainsi éviter tout accident malencontreux.

Le parti socialiste soutient ce message et vous invite à faire de même.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Mme Schabrun.

**Mme Sandra Schabrun**, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation du 27 janvier, le groupe Centre Gauche PCS a pris connaissance du message relatif à la réhabilitation de l'école de Cormanon.

Notre parti approuve dans l'ensemble le message présenté ce soir. On pense que cette réhabilitation est importante, qu'il faut aller de l'avant et poursuivre cette rénovation. On estime que ce message est bien détaillé. Notre parti approuve la décision de saisir au mieux cette occasion pour optimiser l'utilisation de l'espace et de créer des surfaces en plus du programme existant, pour 2 salles de classe enfantine, une salle de rythmique et une salle multifonction. On estime aussi qu'il est important de maintenir le délai prévu pour donner ainsi la possibilité de déjà débiter les travaux des ailes sud en février et d'effectuer la démolition côté nord lors des prochaines vacances d'été.

Notre parti trouve aussi important et judicieux d'avoir planifié une séance d'information aux parents. Celle-ci permettra de présenter les travaux et l'installation du chantier et d'informer directement et correctement sur le désamiantage.

Notre groupe constatant que la salle polyvalente ne sera pas disponible pour la location, demande si, pour après 2017, les travaux terminés, il sera possible de prévoir un concept d'utilisation. Eventuellement envisager de pouvoir diviser la salle en deux (voir système aux Martinets). Ceci permettrait de louer à plusieurs utilisateurs en même temps.

Le groupe Centre Gauche PCS vous encourage à accepter ce message.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres prises de paroles ? Mme Genewein.

**Mme Eva Maria Genewein Depelteau**, Conseillère générale. Le parti des Verts a pris connaissance du message relatif à la réhabilitation de l'école de Cormanon. Il est satisfait de lire un message de qualité, beaucoup plus précis sur le projet et il donne son accord.

Une partie des travaux concerne la démolition du bâtiment, dans laquelle se trouve de l'amiante. Nous recommandons vivement de faire une étude pour connaître le plus précisément possible la localisation de l'amiante afin de ne pas mettre en danger les ouvriers qui s'exposent à un risque important, celui d'attraper, 20 ans plus tard, un cancer malin, non traitable s'ils inspirent de la poussière d'amiante.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres interventions ? M. Eugster.

**M. François Eugster**, Conseiller général. Espérons que ce 6ème message relatif à la réhabilitation de l'école de Cormanon soit le dernier avant quelques années et non pas seulement le dernier de la présente législature.

Le groupe PDC est satisfait des explications du présent message, détaillé et clair et non plus approximatif comme celui d'octobre. Même s'il s'est alourdi de plus d'un million depuis lors, le groupe PDC, à l'unanimité de ses membres, va soutenir cette dépense supplémentaire de près de 5,3 millions. Le groupe espère qu'il n'y ait plus de mauvaises surprises et que le nouveau Conseil communal vienne avec un message urgent annonçant qu'il faille également démolir et reconstruire toute l'aile Sud.

Pour terminer, j'aimerais encore parler d'amiante. La page 9 du message indique que : « Un bureau spécialisé a effectué un rapport complet sur le bâtiment », ce qui est contraire à ce qui a été dit à la soirée d'information aux parents du 21 janvier. Seules les parties touchées par les travaux ont fait l'objet d'une expertise. Je pense qu'en tant que collectivité publique, Villars-sur-Glâne se doit de montrer l'exemple et de faire analyser tout son patrimoine bâti. D'autant plus s'il s'agit d'écoles, mais pas seulement. La sécurité des usagers est primordiale. Analyser ne veut pas encore dire désamianter. Analyser veut dire savoir où il y a des problèmes potentiels et où il y en a pas. Analyser permettra de savoir quoi faire face à des parties amiantées d'un bâtiment. Analyser permettra également de chiffrer voire de planifier le coût d'un assainissement. Assainissement auquel la Commune n'y échappera pas dès le moment où il faudra entreprendre des travaux sur des parties de bâtiments amiantés. La sécurité est à ce prix.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres prises de parole ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à M. Carrel.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Je vais répondre aux questions de M. Wicht qui répondront notamment à plusieurs autres points relevés ce soir.

Historiquement concernant cette école, il a vraiment fallu sortir le dossier du tiroir et s'y attacher pour arriver à faire quelque chose qui tienne la route. Je tiens à souligner ce soir la qualité de votre collaboration au Conseil général quant aux différentes idées et propositions faites lors de vos interventions.

Les fenêtres de la partie sud de l'école ont été refaites pour un montant de Fr. 500'000.--. Lors du travail effectué avec les architectes, entre le mois d'octobre de l'année passée et ce mois de janvier, nous avons impliqué clairement les enseignants et les responsables des AES. C'est un projet qui répond à leurs besoins.

Où vont s'arrêter les coûts ? Il est clair que nous n'allons pas revenir avec un message concernant cette école. Nous avons étudié la résistance du bâtiment sud, il a une très bonne structure qui est saine. Il n'y aura pas à modifier ce bâtiment au niveau de sa structure.

Concernant l'amiante, nous savons que dans les années 60, 70 et 80 il y en avait. C'était la panacée pour isoler les bâtiments. Comme nous l'avons expliqué aux parents, lors de la réunion, l'amiante se trouve à l'extérieur dans des plaques agglomérées. Elle n'est pas volatile. Les travaux de désamiantage se dérouleront à l'extérieur et se feront durant les vacances. Ils débuteront déjà ce lundi, durant les vacances de Carnaval, pour enlever les plaques de base du rez-de-chaussée. Ensuite, durant les vacances de Pâques, la deuxième partie des plaques d'amiante seront enlevées. Il n'y a aucun danger, ce sont des plaques stables. ABA-GEOL SA a fait des études très sérieuses et a mentionné qu'il n'y avait pas de danger à traiter l'amiante de cette école. Ces plaques seront de suite mises dans un container pour leur destruction.

Au niveau de l'amiante à l'intérieur du bâtiment, je soumettrai au Conseil communal, le 15 février prochain, pour autant que le crédit soit accepté ce soir, une offre d'étude d'ABA-GEOL pour la partie sud afin de connaître les secteurs où il y aurait de l'amiante. Ce qui permettra, lorsque nous ferons des travaux à l'intérieur de ce bâtiment, de connaître les zones amiantées. L'amiante peut se trouver dans la colle des sols, dans le lino mais elle est stable et ne représente aucun danger.

Nous travaillons également en conformité avec toutes les normes SUVA. C'est-à-dire que lorsque le chantier sera en cours, les ouvriers seront protégés. Il y aura une surveillance par rapport à ces travaux et surtout des mesures d'air seront faites dans les salles de classe, nous ferons un point zéro la semaine prochaine, même avant. Ces mesures d'air seront faites à la fin des travaux des vacances de Carnaval. Nous rééditerons ces mesures aux vacances de Pâques.

Ces mesures d'air seront faites en toute transparence et seront éditées sur le site internet comme nous l'avons promis aux parents. Nous leur avons également promis une étude pour le bâtiment sud afin de connaître les lieux où se trouve l'amiante.

Concernant les mesures énergétiques Minergie, le bâtiment nord sera en Minergie P. Par contre, le bâtiment sud ne sera pas Minergie. Nous y avons renoncé à cause de la ventilation à double flux. Par contre au niveau isolation, il répondra amplement, voire mieux que les normes Minergie.

Au niveau de l'AES, trop petit, nous pourrions accueillir 70 enfants simultanément pour un total de 140 enfants par semaine. Les plus grands enfants continueront d'utiliser les Martinets pour l'accueil de midi.

Concernant le monte-personne, nous en avons discuté avec la Commission d'aménagement. Nous sommes en train de revoir l'accès à l'ascenseur. Il y aura certainement une rampe mais nous n'avons pas encore la réponse définitive à ce jour. Nous allons y travailler.

Concernant la porte d'accès à l'intérieur de la cours, elle rendra service surtout à la salle qui est utilisée. Après discussion avec la Commission d'aménagement, aux dernières nouvelles des architectes, nous arriverons avec une rampe qui va dépasser de 7 m la façade de l'école avec une déclivité de 6 % qui reste dans les normes.

Au sujet de l'aménagement intérieur, des analyses ont été faites par l'entreprise Duchein SA qui a mentionné que les sanitaires étaient tout à fait conformes et vont durer suffisamment longtemps. Toujours dans les aménagement intérieurs, lorsqu'il faudra refaire les sols de la partie sud soit 2'400 m<sup>2</sup>, il faudra prévoir un coût de Fr. 200.-- m<sup>2</sup> y compris le désamiantage du sol soit un montant de Fr. 500'000.-- dans ce cadre de ces futurs travaux. Il y aura éventuellement des cloisons à remplacer dans les WC et de la peinture qui coûteront en gros de Fr. 30'000.-- à Fr. 50'000.--. Ce ne sont pas des éléments qui vont se chiffrer à plusieurs millions de francs.

« L'école de Cormanon a vécu, déplaçons-la sur la parcelle voisine » selon la proposition de M. Wicht. C'est une idée séduisante, mais je vous rappelle que le Conseil communal, dès le départ, avait pris l'option d'assainir cette école et non pas de la reconstruire pour des questions de coûts.

Historiquement, en 2005, les plus anciens s'en souviennent, nous avions l'intention d'agrandir l'école de Cormanon pour répondre aux besoins des nouveaux habitants de Cormaon-Est et de leurs enfants. Après avoir étudié la parcelle qui se trouve derrière Nuithonie, nous y avons renoncé car la parcelle était trop grande pour quelques salles de classe supplémentaires. Nous avons prévu d'installer ces salles de classe supplémentaires à l'école de Cormanon et qui, finalement, se sont transformées en pavillons.

A l'époque, nous avons constaté que les parcelles du secteur de Cormanon étaient trop petites pour accueillir une école. Actuellement, cette école fait en gros 9'650 m<sup>2</sup>. La parcelle dont M. Wicht a parlé mesure 8'900 m<sup>2</sup>. Il faudrait une importante densification, sans oublier que la

cour d'école actuelle est devenue trop petite. Nous avons encore 2'000 m<sup>2</sup> situé sur le terrain de la paroisse ce qui permet aux enfants, en cas de beau temps, d'aller y jouer. Le terrain qui se trouve au sud est trop restreint pour accueillir cette grande école.

Le seul élément que le Conseil communal avait à l'époque pour faire construire une école neuve était d'installer des pavillons provisoires pour 400 élèves, de détruire l'école et d'en construire une nouvelle, je vous laisse imaginer les coûts. Pour comparer, l'école du Platy va coûter 26 millions de francs. Nous avons 376 élèves, avec 2 salles de gym obligatoires, il y aura les ACT et ACM à mettre en place ce qui nous fera un total de 30 millions de francs pour l'école auxquels peuvent s'ajouter, si besoin est, des pavillons provisoires avec le nombre de classes qu'il y a il faudrait ajouter 5 millions supplémentaires.

Pour le suivi de ce chantier, le futur Conseil général sera impliqué, car une Commission de bâtisse sera constituée. Au sujet de la sécurité du chantier, nous avons un concept qui est satisfaisant. Une personne sera mandatée pour contrôler les accès du chantier et l'ACoPol sera aussi présente, de manière appuyée au début pour sécuriser le lieu pour les enfants par rapport aux automobilistes.

Concernant le concept d'utilisation de la salle polyvalente, celui-ci il a aussi été relevé dans le cadre de la Commission d'aménagement. Il a été question de mettre des éléments de séparation mobiles.

Pour répondre à M. Eugster concernant l'amiante : effectivement, l'étude concernait la partie nord. Comme je vous l'ai mentionné, il y aura aussi une étude pour la partie sud.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. M. Wicht maintenez-vous votre demande de renvoi ?

**M. Alexandre Wicht**, Conseiller général. Oui

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres interventions ? M. Andina.

**M. Marc Aurélio Andina**, Conseiller communal. J'aimerais aussi intervenir étant donné que M. Wicht a mentionné les AES. Je voudrais préciser que tous les enfants ne pourront pas être accueillis à midi sur place car nous avons également prévu de collaborer avec les Martinets. Lors de son agrandissement, une salle avec une entrée indépendante a été prévue pour l'accueil des enfants. Nous avons décidé que les plus petits enfants resteraient sur place à midi, soit les 2 classes enfantines et celles de la 1<sup>ère</sup> année primaire.

Vous mentionnez qu'il n'y pas d'inconvénient à déplacer les enfants à la salle de gym du Platy alors qu'il y en a notamment par rapport au AES.

Si j'ai bien compris, la réalisation de la nouvelle école prendrait entre 3 et 5 ans. Ce qui signifie que pendant ce temps les 3 AES seraient dispersés sur le site de Cormanon. Avec la présente proposition à la fin 2017 début 2018 les trois AES seront réunis. Ce n'est pas seulement un besoin de la Fondation FAEF, mais également celui des parents. Il faut savoir qu'à mi-2016, nous serons probablement obligés de restituer aux écoles un des pavillons puisqu'il est possible qu'il faudra une salle de classe supplémentaire à Cormanon. Nous occupons un de ces pavillons avec la 2<sup>ème</sup> enfantine.

De ce fait, nous devons chercher un endroit dans les environs qui soit suffisamment proche de l'école. Il y a encore le désir de l'école maternelle le Coffret magique de récupérer au plus vite ces locaux. Ce qui veut dire que l'accueil extrascolaire de la 1<sup>ère</sup> enfantine devrait quitter à son tour le Coffret magique et chercher à Cormanon une solution provisoire pour 3 à 5 ans. Imaginons que d'ici la construction de l'école du Platy, nous ayons encore une classe supplémentaire à Cormanon : ça voudrait dire que l'AES primaire, qui se trouve dans ces locaux, devrait aussi déménager.

Je vous laisse imaginer : déménager 70 enfants et trouver des locaux provisoires pour les accueillir. Il faudrait trouver un promoteur qui serait d'accord de faire un AES avec une telle capacité, en faisant des aménagements qui respectent tous les critères au niveau du Service de l'Enfance et de la Jeunesse. Il n'y a pas seulement l'école, les élèves, mais aussi les AES qui demandent à ce qu'on fasse cela le plus vite. Nous trouverons certainement une solution provisoire pour une des classes enfantines, mais je ne pense pas trouver une solution pour tous les AES pour toute la durée des travaux. Ceci nous pose des problèmes. Nous sommes obligés par la loi d'assurer l'accueil extrascolaire des enfants.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. M. Grangier vous vouliez intervenir sur la demande de renvoi ?

**M. François Grangier**, Conseiller général. A l'écoute des arguments des différents groupes, j'ai l'impression que l'on dit, avec le nez bouché, les yeux fermés et en retenant sa respiration, oui à ce message.

*«... On n'a pas le choix, nous voulons un rapport sur l'amiante, on construit une vieille-nouvelle école, plein d'interrogations sont là, nous sommes obligés... ».*

J'ai entendu les arguments de MM. Carrel et Andina. Le Conseil communal a, certes, choisi l'option de rénover l'école, mais avec de fausses informations, à l'époque, qui se sont avérées inexactes par la suite par rapport aux divers ingénieurs et architectes qui se sont penchés sur ce dossier. Je ne pense pas qu'il soit trop tard. Il s'agit d'une question de courage, le courage de dire non, stop, ça suffit ! Nous devons trouver une autre solution.

Concernant les coûts, certains espèrent que ce sera le dernier message et bien non ! Ce ne sera pas le dernier car il y aura celui de la rénovation intérieure de l'aile sud, dont le coût est estimé à 5 millions de francs, pour rénover les salles l'une après l'autre avec des sols plein d'amiante ainsi que les WC qui ne sont pas adaptés pour les enfants et les enseignants. Il y a, tout de même, énormément de problèmes dans cette école.

Au niveau des AES, j'ai bien entendu le message de M. Andina et je pense que ce point sera crucial, mais je suis certain qu'en sachant qu'il y aurait une nouvelle école qui pourrait se construire à côté, avec des locaux flambant neufs, une AES parfaitement en règle avec toutes les normes imposées par le Canton, une dérogation pourrait être prévue ou d'autres solutions trouvées si c'est uniquement les AES qui vous font accepter cette école. Ce n'est pas quelque chose de plausible à nos yeux.

Pour terminer, j'ai reçu, comme tous les citoyens, les prospectus de vote pour les prochaines élections communales, je vois des mots comme : ensemble, Villars-sur-Glâne commune verte, ensemble pour Villars-sur-Glâne, agir.

Nous devons mettre en rapport tous ces mots et agir ensemble, ce soir pour Villars-sur-Glâne en relevant le défi de renvoyer ce message au Conseil communal, comme nous l'avons demandé.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Je donne la parole à M. Carrel.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Il ne s'agit pas de 5 millions, M. Grangier, mais de Fr. 500'000.-- soit, Fr. 200.-- le m2 de réfection. Les enseignants et les architectes le disent, c'est une école compacte, bien organisée et ils s'y plaisent. Il n'y a pas d'endroits perdus. Il n'y a jamais eu de réclamations de la part de la population ou des enseignants pour une nouvelle école.

Certes, cela a un coût mais, après, il n'y aura plus de problèmes pour les prochaines années et, comme je l'ai dit, il n'y a pas la place pour construire une nouvelle école dans le secteur.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Nous allons passer au vote sur la demande de renvoi.

Celles et ceux qui acceptent le renvoi du message sont priés de le manifester par main levée.

Nous sommes 45 conseillers généraux.

***La demande de renvoi est refusée par 30 non, 13 oui et 2 abstentions***

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres interventions ? M. Pittet.

**M. Jean-Yves Pittet**, Conseiller général. Concernant l'amiante, je pense que c'est irresponsable de ne pas tout faire pour enlever complètement cette amiante dans le cadre de n'importe quelle aile car ce n'est pas aussi simple que certains le disent.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le crédit complémentaire relatif à la réhabilitation de l'école de Cormanon à savoir un montant de Fr. 5'288'988.-- TTC avec un total de charges financières annuelles de Fr. 290'894.35, soit Fr. 158'669.65 pour l'amortissement de 3 % et Fr. 132'224.70 pour les intérêts de 2.5 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

***La dépense et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptées par 30 oui, 13 non et 2 abstentions.***

## **5. Message relatif à l'aménagement d'une place de détente et d'un trottoir provisoire à la Route du Petit-Moncor**

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Pour rappel, le projet soumis par le Conseil communal a été approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions en 2013 et a été mis à l'enquête par les services techniques le 15 janvier 2016.

Je donne la parole à la Commission financière. M. Marthaler.

**M. Thomas Marthaler**, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 26 janvier 2016, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Conseiller communal en charge du dossier.

Dans sa grande majorité, la Commission financière adhère à la proposition du Conseil communal visant à la construction d'une place de détente avec un trottoir provisoire à la route du Petit-Moncor, sur le terrain cédé par Richemont, espérant que cet aménagement réponde réellement aux vœux et besoins des employés de la Zone d'Activité de Moncor.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Je vous donne encore une information qui a été demandée lors de la séance de la Commission financière concernant la partie trottoir. Le coût serait d'environ Fr. 20'000.-- à 25'000.--.

Par rapport à la nécessité de cet objet, les entreprises nous ont souvent demandé de réaliser une place de détente. Actuellement, nous constatons que les bancs se trouvant devant le bâtiment des services techniques sont fréquemment utilisés, à la belle saison, par les employés de cette zone qui compte tout de même 2'500 salariés.

Je reste à disposition des groupes pour toutes questions supplémentaires.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Je donne la parole au Conseil général. Mme Spicher.

**Mme Pascale Spicher**, Conseillère générale. Lors de la visite du Conseil général de l'entreprise Cremo, nous avons notamment appris qu'elle possède le label ISO 26000 concernant la responsabilité sociétale. C'est-à-dire qu'elle s'inscrit au cœur de la société et de son environnement pour garantir la poursuite de ses activités là où elle est implantée.

Le Directeur de cette entreprise estime que la qualité de sa responsabilité sociétale passe également par des pauses de midi qui ne se réduisent pas à un sandwich sur le coin de la table, face à un écran et au-dessus d'un clavier ou encore dans des endroits confinés, à l'abri du bruit des machines et de la production laitière. Il impose 45 minutes de pause minimale à son personnel administratif comme technique. Sans avoir jamais eu l'occasion de visiter les entreprises du groupe Richemont International SA, qui nous sollicite aujourd'hui, nous sommes en droit de supposer qu'il en va de même puisque cette entreprise possède également le label ISO 26000.

Pour avoir envie de sortir manger à midi, il faut que ce soit efficace, rapide et surtout convivial. Cette convivialité qui permet une qualité de vie bonne à partager, qui favorise la tolérance et les échanges réciproques entre les personnes qui la composent, qui améliore les relations entre collègues, qui va permettre aux apprentis comme aux plus jeunes membres du personnel de se trouver entre eux, tout près de leur place de travail, mais pas à l'intérieur, là où toutes les entreprises de la zone industrielle de Moncor ont eu à cœur d'aménager des espaces conviviaux réservés à leur personnel.

S'aérer en toute convivialité durant la pause de midi est également un gage d'efficacité pour le travailleur qui retournera œuvrer au sein de l'entreprise toute proche. Cet espace permet également à toute ou une partie de la famille de venir partager un moment avec l'un des siens, à d'autres jeunes de Villars-sur-Glâne de profiter de voir leurs potes ou à des amoureux de se bécoter sur un banc public entre deux lampées d'un yogourt crémeux.

Pour que cet espace soit cohérent avec l'environnement dans lequel il va être implanté, le groupe socialiste est d'avis qu'il faut impérativement qu'il bénéficie non seulement, d'un point d'eau, fort heureusement déjà prévu, mais aussi d'un WC public et de cendriers. Tant que les arbres qu'il est prévu d'implanter ne seront pas assez grands pour assurer une protection, à l'image de ce dont nous bénéficions déjà dans le parc urbain de Cormanon, nous suggérons qu'une bâche protectrice du dard des rayons solaires comme des hallebardes d'une pluie pas si occasionnelle, soit tendue au-dessus de cet espace. L'une ou l'autre des entreprises de cette zone industrielle pourrait vouloir y apposer son logo et ainsi financer tout ou une partie de l'aménagement de cette place de détente, garantissant ainsi sa pérennité par la forte identité qu'elle dégagerait.

C'est donc à l'unanimité des membres présents lors de sa séance de préparation du 26 janvier dernier que le groupe socialiste accepte ce message et vous invite à en faire de même.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Mme Comment Gauderon.

**Mme Isabelle Comment Gauderon**, Conseillère générale. Dans sa séance du 26 janvier, le groupe PDC a approuvé le message relatif à l'aménagement d'une place de détente et d'un trottoir provisoire à la route du Petit-Moncor.

Certains d'entre nous trouvent ce lieu peu propice à la détente véritable, mais plutôt utile à la vie moderne et ses contraintes comme, par exemple, l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Nous recommandons donc de prévoir des cendriers en suffisance pour

l'aménagement de ce lieu. De plus, le sol en gravier gras prévu nous semble peu judicieux pour les raisons suivantes :

- Il se révèle mortifère pour les souliers des usagers dont bon nombre de talons hauts et, de plus, certainement peu apprécié par les concierges des entreprises environnantes chargés de l'entretien des sols.

Nous attendons que la réalisation de cette zone de détente au cœur de la « Ville papillon » préserve un peu de vert dans cette masse de gris et espérons qu'elle satisfasse les futurs usagers.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres prises de paroles. M. Schnarrenberger.

**M. Loris Schnarrenberger**, Conseiller général. Lors de sa séance de préparation du 28 janvier 2016, le groupe PLR a pris connaissance du message relatif à l'aménagement d'une place de détente et d'un trottoir provisoire à la route du Petit-Moncor.

Nous sommes forcés de constater que, jusqu'à la dernière séance de cette législature, des solutions d'aménagement du territoire provisoires, bricolées ou faites dans la hâte nous sont présentées.

En effet, nous estimons que proposer un trottoir provisoire, pour un projet dont l'examen préalable fut accepté par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions le 16 décembre 2013 et qui a été mis en suspens pour des raisons qui ne sont toujours pas réglées aujourd'hui, nous semble quelque peu étonnant. Cependant, conscients que le généreux donateur du terrain attend depuis un certain temps une solution pour un accès piéton digne de ce nom pour ses quelque 850 collaborateurs, nous soutiendrons à l'unanimité ce message et vous invitons à en faire de même.

Pour finir, nous souhaitons également saluer le partenariat public-privé trouvé sur ce projet avec le groupe Richemont International SA.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres prises de paroles ? M. Schnyder.

**M. Peter Schnyder**, Conseiller général. Dans sa séance de préparation du 28 janvier 2016, le groupe des Verts a pris connaissance du message relatif à l'aménagement d'une place de détente et d'un trottoir provisoire à la route du Petit-Moncor.

Economiquement parlant, la zone industrielle de Moncor est un quartier crucial pour le développement actuel et futur de notre commune. A part des industries importantes, il y a également environ 3'000 personnes qui s'y rendent pour exercer un travail, 3'000. Nous considérons que ces gens méritent cette place de détente qui va donner à ce quartier de travail également une âme sociale et conviviale.

Pour ma part, ayant travaillé pendant dix ans à la route du Petit-Moncor, je peux vous confirmer que, durant les pauses de midi, il y a des gens dispersés, assis sur les trottoirs ou sur les petites places à disposition, à manger leur sandwich.

Ceci étant dit, le groupe des Verts approuve ce message et vous invite à faire de même.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Tout d'abord concernant la question des bâches, elle n'a pas été évoquée. Nous analyserons cette question, surtout si nous trouvons des sponsors.

Au sujet des WC publics, nous y avons renoncé pour le moment car nous ne savons pas encore si, à cet endroit, il y aura un terminus de bus ou pas. Raison également pour laquelle, nous ne souhaitons pas réaliser un trottoir définitif avec des bordures qu'il faudrait détruire dans trois ans pour réaliser un arrêt de bus en bonne et due forme.

Des WC publics se trouvent à suffisamment courte distance pour ne pas, en l'état, en installer car si à terme un terminal de bus se réalise, les TPF nous demanderont l'installation de WC. D'ailleurs, les conduites sont déjà prévues pour accueillir sans surcoût des WC.

Nous penserons également aux cendriers et aux poubelles. Au sujet du gravier gras, effectivement, nous nous poserons la question de mettre des pavés filtrants ou autre chose, car il est vrai que ce n'est pas agréable pour les hauts talons. Nous réfléchissons à la question, je m'y engage.

Je vous remercie pour les avis favorables et je vous laisse passer au vote.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Autres interventions ? M. Carnevale.

**M. Angelo Carnevale**, Conseiller communal. Ça me fait rigoler, chers collègues, nous faisons un pavillon dans le centre industriel et avec tout ce que cette zone rapporte à la commune, nous voulons économiser sur des WC ! Nous irons aux toilettes dans la forêt pour finir !

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le crédit relatif à l'aménagement d'une place de détente et d'un trottoir provisoire à la route du Petit-Moncor pour un montant de Fr. 110'000.-- TTC avec un total de charges financières annuelles de Fr. 7'700.-- soit Fr. 4'500.-- pour l'amortissement de 4 % et de Fr. 3'300.-- pour les intérêts de 3 % et qui autorisent le Conseil communal à recourir à l'emprunt pour couvrir cette dépense sont priés de le manifester par main levée.

***Ce message est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.***

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

## **6. Message relatif à l'équipement du Vallon de Villars**

45 Conseillers généraux sont présents.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Il s'agit dans ce message de régler la répartition des frais d'équipements du nouveau quartier du Vallon de Villars. Je demande à Mme Vorlet de se récuser.

**Mme Martine Vorlet**, Vice-Présidente se récuse.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Je donne la parole à la Commission financière, M. Marthaler.

**M. Thomas Marthaler**, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 26 janvier 2016, la Commission financière a entendu les explications complémentaires de M. Bruno Marmier, Conseiller communal en charge du dossier.

La Commission financière se déclare satisfaite des négociations entreprises par la commune ainsi que de l'accord trouvé avec le propriétaire du secteur en question concernant la

répartition des coûts environ Fr. 397'000.-- de la participation de ce dernier au financement des équipements.

Le reclassement de la ZL (zone libre) en zone à bâtir peut être admis puisque compensé par l'apport financier du propriétaire de Fr. 750'000.--. Ce procédé s'avère intéressant pour la commune du point de vue financier.

La Commission financière a pris note que chaque investissement à charge de la commune fera l'objet d'un message soumis au Conseil général.

A l'unanimité, la Commission financière préavise favorablement la répartition des frais d'équipement du Vallon de Villars liant le propriétaire des articles RF 4129 et 4389 et notre commune, évitant ainsi à cette dernière de supporter seule l'ensemble des frais d'équipement.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Je donne la parole au Conseil communal. M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. J'ai un petit complément à vous donner car je me suis rendu compte que les plans annexés au message n'étaient pas forcément explicites pour voir la différence d'extension de zones par rapport au plan d'affectation des zones.

Le plan est projeté au beamer. C'est la zone en bleu qui est ajoutée à la zone constructible et qui permet la réalisation du projet en question et qui est déclencheur de cette convention de répartition des frais. Je reste à disposition pour les questions.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. La parole est au Conseil général. M. Moret.

**M. Pierre-Yves Moret**, Conseiller général. Le Centre Gauche PCS ne peut que féliciter le Conseil communal pour sa négociation qui semble profiter tant à l'intérêt général de la population que nous représentons qu'au propriétaire-promoteur concerné.

Néanmoins, et avant de nous prononcer définitivement, nous avons deux questions pour bien comprendre l'ensemble des enjeux liés à cette transaction. Elles concernent la mise en zone constructible d'une parcelle de 6'300 m<sup>2</sup>, la zone en bleu que nous a montrée M. Marmier.

1<sup>ère</sup> question en lien avec la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Sa version fribourgeoise, actuellement en discussion au Grand Conseil, prévoit un prélèvement minimum

de 20 % sur les plus-values de terrain. La mise en zone des 6'300 m<sup>2</sup> du Vallon de Villars sera-t-elle concernée par la future loi à titre rétroactif ?

2<sup>ème</sup> question en lien avec le nouveau plan d'aménagement local (PAL) actuellement en consultation. Que deviendrait la transaction proposée si la révision du PAL dans le secteur n'était pas acceptée ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses. Nous nous prononcerons ensuite.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres interventions ? Mme Fässler.

**Mme Corinne Fässler**, Conseillère générale. Lors de sa séance de préparation du 28 janvier, le groupe PLR a délibéré sur l'approbation relative à l'équipement du Vallon de Villars.

Le groupe PLR estime que c'est un excellent compromis trouvé avec le propriétaire. C'est aussi l'occasion de poursuivre la Trans-Agglomération à moindre frais pour notre commune.

Les aménagements font sens et seront certainement d'une très bonne qualité. Le groupe PLR vous demande d'accepter cette convention.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Mme Defferrard.

**Mme Francine Defferrard**, Conseillère générale. Référence faite au message discuté, on observe que la participation de la commune s'élève à concurrence de Fr. 707'000.-- et concerne la distribution d'eau, l'équipement routier (rue de l'Eglise, accrochage Trans Agglomération), le parking commun avec l'ancienne école et l'éclairage public.

L'accord envisagé entre le promoteur et notre commune permet de densifier le milieu bâti (augmentation de l'IBUS et valorisation d'une partie de la zone libre), objectif central d'aménagement du territoire au niveau cantonal. En guise de contre prestation, l'accord prévoit le versement par le promoteur d'un montant forfaitaire de Fr. 750'000.-- destiné à l'aménagement de l'espace de détente, voisin immédiat du secteur du Vallon. Il s'agit là d'un accord gagnant-gagnant.

Notre groupe, à l'unanimité des membres présents lors de sa séance de préparation du 26 janvier dernier, soutient ce message.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres interventions ? Mme Renklicicek.

**Mme Belkiz Renklicicek**, Conseillère générale. Le groupe PS a accepté à l'unanimité ce message dans sa séance préparatoire et vous recommande d'en faire autant.

En effet, ce projet a été très bien négocié et toutes les parties sont gagnantes.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres interventions ? M. Pittet.

**M. Jean-Yves Pittet**, Conseiller général. Le groupe des Verts approuve le message du Conseil communal concernant l'aménagement du « Vallon de Villars ».

Toutefois, nous osons souhaiter que l'arborisation prévue du site le soit par une plantation d'arbres fruitiers de hautes tiges. Ce sera l'occasion de créer dans ce lieu une promenade didactique et une reconnaissance des goûts selon les saisons.

Les Villarois aimeront y flâner et y méditer. De plus ces arbres seront un bel accompagnement pour entrer dans la zone de parc de détente et de loisirs « Bois du Croset ».

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole au Conseil communal, M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Pour répondre à la question de M. Moret concernant la loi sur l'aménagement du territoire, dont sa révision est actuellement en discussion, elle ne fait pas partie des compétences communales. Cette loi s'appliquera le jour où elle entrera en vigueur, avec les variantes qui sont actuellement en discussion au Grand Conseil. Cela ne concerne pas cette convention.

Deuxième point, si lors du processus de révision, la mise en zone à bâtir constructible du secteur que je vous ai montré en bleu n'est pas validée, la convention devient caduque.

M. Pittet, le projet de détail n'est pas encore prévu, mais nous prendrons en compte vos propositions pour l'arborisation.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la répartition des frais d'équipement du « Vallon de Villars » liant le propriétaire des articles du RF 4129 et 4389 et la commune de Villars-sur-Glâne telle que proposée par le Conseil communal sont priés de le manifester par main levée.

***Le message est accepté à l'unanimité moins une abstention.***

**Mme Martine Vorlet**, Vice-Présidente, rejoint la séance.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Nous passons au point 7 de l'ordre du jour.

**7. Postulat déposé par MM. Vito Carnevale (PS), Adrian Etter (Les Verts) et Pierre-Yves Moret (PCS) concernant « Aide au développement »  
(Préavis du Bureau : Postulat non recevable)**

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Le Bureau a préavisé l'irrecevabilité du postulat. Il estime que le contenu du postulat relève de la compétence du Conseil communal et non du Conseil général. Une lettre dans ce sens vous a été remise dans la documentation, au dos du postulat.

Est-ce-que les auteurs du postulat souhaitent prendre la parole ? M. Carnevale.

**M. Vito Carnevale**, Conseiller général. Nous venons d'entendre de la part de la Présidente du Conseil général la raison qui a motivé le Bureau à reconnaître l'irrecevabilité de notre postulat.

Je m'adresse, ce soir, au nom des trois cosignataires du postulat.

Il n'entre pas dans les cordes du Conseil général de demander via un postulat au Conseil Communal de rédiger un règlement relatif à un poste du budget.

Nous aimerions avoir de la part du Bureau ou du Conseil communal des informations complémentaires concernant les éléments qui pourraient être introduits dans un règlement.

Etant donné que le postulat est irrecevable du fait qu'il est impossible de la part du Conseil général de donner des directives imposant l'utilisation total d'un montant budgété, voire d'introduire dans un règlement la manière dont les deniers publics doivent être utilisés, il serait

intéressant de connaître si effectivement c'est impossible d'y introduire des articles dans ce sens et pourquoi ?

Peut-être que Mme la Syndique ou M. l'Argentier peuvent me répondre ?

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Je donne la parole à Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. C'est volontiers que je vous donne quelques explications. La Loi sur les communes fixe précisément quelles sont les attributions réservées à l'une ou l'autre des autorités. Or, si le Conseil général a la compétence de voter le budget, il n'a, en revanche, pas celle de dire à l'Exécutif comment utiliser les montants budgétés, en particulier comment les dépenser ou allouer les sommes. Cela est du ressort de l'Exécutif.

Concernant un règlement pour l'attribution des subventions, certes, l'Exécutif garde la possibilité d'établir un tel règlement. Toutefois, nous avons voulu être pragmatiques afin d'éviter de créer une « usine à gaz ». Lorsqu'on dit règlement, on y met des principes ainsi que des exceptions. Nous sommes partis de l'idée que, si nous devons attribuer des subventions, nous le faisons dans les meilleures conditions en tenant compte d'un certain nombre de principes qui sont chers à la population villaroise, c'est-à-dire au rattachement entre les versements dus et les liens qu'il y a entre les habitants.

A la suite d'une demande votée par le Législatif, nous avons accepté le principe de l'attribution d'un montant de subvention à une organisation faîtière qui est Fribourg-Solidaire. Si un montant est encore disponible au budget, il appartient au Conseil communal de décider comment et à quelle condition il l'attribuera.

Tout ceci est édicté dans la Loi sur les communes. Il convient de respecter les attributions de chacune des autorités, faute de quoi le Conseil général ferait de la gestion à la place du Conseil communal, ce qui n'est pas concevable. J'espère avoir répondu à vos interrogations.

**M. Olivier Carrel**, Conseiller communal. J'aimerais ajouter deux choses. La première, je le dis sans méchanceté, grâce à M. Moret, le budget 2015 du poste « Aide au développement » est épuisé. En effet, suite à son intervention, les demandes ont afflué. Je vous rassure donc s'agissant de l'utilisation exhaustive des fonds figurant au budget 2015.

Deuxièmement, établir un règlement, c'est à double tranchant car, aujourd'hui, le Conseil communal reçoit beaucoup de demandes et les traite en fonction du courrier reçu. Si nous

établissons un règlement avec des critères très précis sur le degré de subventionnement, le degré d'endettement, etc. on obligera les associations à créer un dossier pour demander une somme de Fr. 1'000.-- à Fr. 1'500.--. Nous devons également créer une Commission ad hoc du Conseil communal pour examiner les demandes futures motivées.

Je ne pense pas que c'est rendre service aux associations d'établir un règlement et d'exiger qu'elles constituent des dossiers importants pour permettre de vérifier si les critères issus du règlement sont respectés. Le message de M. Moret et de la gauche plurielle a été entendu. Un règlement dans ce contexte est superflu.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. M. Carnevale souhaitez-vous intervenir ?

**M. Vito Carnevale**, Conseiller général. Je remercie nos deux Conseillers communaux pour leurs précisions. Nous tenons, tout de même, à souligner que notre intention initiale était de rendre transparente la manière dont les deniers publics sont utilisés. Un règlement pour l'utilisation du montant de Fr. 25'000.-- aurait eu, à notre avis, sa place. Nous avons appris que ce n'était pas de notre ressort de faire cette proposition. Nous maintenons tout de même l'idée qu'il serait peut-être fort intéressant, voire indispensable, pour la commune de se doter d'un tel règlement pour le poste d'aide au développement, qui rendrait l'utilisation de l'argent des contribuables plus transparente.

Ceci dit, vous l'aurez compris, nous retirons notre postulat sur « l'aide au développement » en souhaitant que le Conseil communal clarifie la procédure d'octroi et la fasse mieux connaître auprès de nos citoyens.

Nous maintenons tout de même qu'il serait judicieux de faire un règlement.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Etant donné que le postulat est retiré, nous n'avons pas besoin de procéder à la discussion concernant sa recevabilité. Nous passons au dernier point de l'ordre du jour.

## **8. Divers**

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Y a-t-il une information de la part du Conseil général ?  
Mme Renklicicek.

**Mme Belkiz Renklicicek**, Conseillère générale. Je veux vous parler d'un sujet qui me tient à cœur. Il s'agit de la clinique dentaire de Villars-sur-Glâne que la commune s'apprête à fermer au profit d'un autre système avec une clinique mobile, autrement dit une roulotte. De plus, cette roulotte ne serait pas très bien équipée. En effet, son seul but serait d'effectuer des contrôles et si des traitements s'avéraient nécessaires, les enfants seraient envoyés à Péroilles.

Je trouve que cela est regrettable. Pourquoi ? Parce que nous disposons d'une clinique dentaire centrale, qui se trouve à Villars-Vert, avec un taux de fréquentation proche des 100 % et qui fonctionne bien. Cette clinique existe depuis plus de vingt ans. La doctoresse qui en est en charge est proche de ses patients, collabore étroitement avec les autorités, les enseignants et les familles. Elle prend à cœur son travail.

A titre anecdotique, il faut savoir qu'à Villars, le nombre d'enfants qui ont besoin d'une narcose complète pour les problèmes dentaires est très bas. Vous me direz les Villarois sont particulièrement courageux, c'est vrai, mais j'ajouterais que c'est aussi dû à l'investissement personnel de la doctoresse.

Nous avons la chance d'avoir cette clinique centrale qui offre des prestations de qualité et aussi de proximité. On dit souvent qu'à Villars il manque cet esprit d'appartenance à la commune. Or, ce genre d'infrastructure permet d'avoir cet esprit puisque tous les enfants de toutes les familles passent par là-bas. S'il y a bien un seul point commun à tous les enfants de Villars c'est bien la clinique dentaire. Certes, ce n'est peut-être pas le meilleur souvenir mais s'en est un.

Il faut savoir également que la doctoresse a chapeauté, dans les années 2000, un projet pilote et a remporté pour la première fois en Suisse, le prix Rudolf Holz, qui est un prix très prisé dans le monde de la santé.

D'autre part, il semblerait que cette décision a été prise sans entendre la personne concernée, à savoir la doctoresse. Ceci est regrettable, car elle serait prête à faire plein de concessions, à revoir ses prix à la baisse, à reprendre la clinique, à racheter le mobilier et les appareils qui vont avec, à prendre en charge la stérilisation et à étendre le cercle des patients aux plus petits et aux plus grands. Elle est ouverte à la discussion. Je pense que la commune devrait saisir cette opportunité. Villars-sur-Glâne est tout de même la 3<sup>ème</sup> ville de Fribourg, nous sommes relativement riches, nous avons trois écoles, bientôt quatre, plus de dix milles habitants, plein de petits écoliers. Je pense que nous pouvons nous permettre d'avoir une telle clinique.

Sans vouloir heurter la séparation des pouvoirs, je me permets, au nom de tous les petits Villarois, de demander au Conseil communal de reconsidérer cette décision en examinant toutes les possibilités et, notamment, de garder cette clinique centrale avec, comme seul objectif, le bien-être et la santé de nos enfants.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres interventions de la part du Conseil général ?  
Mme Uehlinger.

**Mme Uehlinger Marie Lucie**, Conseillère générale. Une petite information concernant la Commission de politique sociale. Comme cette commission dépend directement du Conseil général, nous souhaitons vous informer d'un sujet qui nous a occupés durant cette législature et qui peut déboucher sur une nouvelle prestation sociale de la commune de Villars-sur-Glâne.

Suite à des expériences difficiles de recherche de logement, dont nous avons entendu parler, nous avons eu l'idée de constituer une liste des appartements de Villars-sur-Glâne accessibles aux personnes à mobilité réduite.

En effet, les normes SIA 500 stipulent que tous les nouveaux bâtiments ou bâtiments à rénover, de plus de 8 appartements, sur 3 étages et, depuis janvier 2012, de plus de 6 appartements sur 3 étages, doivent être accessibles aux chaises roulantes. Ces normes concernant la largeur des portes, l'absence de seuil, la grandeur de la salle de bain et d'au moins une chambre à coucher.

Nous avons donc contacté la Commission d'accessibilité du Canton de Fribourg qui a pu nous fournir la localisation des bâtiments neufs ou rénovés qui, à Villars-sur-Glâne, répondent à ces critères depuis 1993. Au terme de moult démarches, dont je vous passe les détails, nous avons pu identifier les adresses de ces immeubles et répertorier les régies qui les gèrent.

L'idée, maintenant, est de mettre cette liste à disposition des personnes, des couples ou des familles qui cherchent un logement adapté à une mobilité réduite en faisant figurer ces adresses sur le site internet de la commune.

La Commission de politique sociale tient à remercier M. Pierre-Emmanuel Carrel et Mme la Syndique pour l'aide précieuse qu'ils ont apportée à la concrétisation de ce projet.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres interventions ? M. Carnevale.

**M. Vito Carnevale**, Conseiller général. La réfection du tronçon routier à la route du Coulat, qui se prolonge par la route des Blés d'Or, a débuté en décembre 2015. S'en est suivie la période des vacances de Noël, où il a fallu vivre trois semaines avec des barrières protégeant l'arrêt de Fenetta, mais rien pour celui du Coulat. Le mois de janvier plutôt clément, n'a pas permis le marquage des lignes et, ce, durant plusieurs semaines.

S'agissant de la signalisation provisoire, elle était absente jusqu'à la 3<sup>ème</sup> semaine de janvier. L'école ayant repris au 4 janvier, on s'est retrouvé avec une chaussée flambant neuve, sans signalisation, ni ligne blanche continue, ni passages piétons. Lors de la dernière semaine de janvier, de part et d'autre du secteur en question, a enfin été posé un signal de danger avec plaque complémentaire : - 5 x absences de marquage. Mais de marquage, toujours point.

Les riverains ont déjà demandé à plusieurs reprises que l'arrêt du Coulat soit transformé en arrêt unique. Non seulement cet arrêt est dangereux pour tout usager lorsque la signalisation des passages piétons est présente, mais il devient carrément téméraire de traverser devant ou derrière un bus en leur absence.

Au 1<sup>er</sup> février, un marquage a débuté puis a été à nouveau interrompu. Il n'y a pas de ligne blanche et il arrive que des voitures dépassent les bus à l'arrêt du Coulat. Quand l'infraction était évidente, cela se faisait déjà, mais maintenant qu'il n'y a plus de marquage, n'importe quel quidam peut rendre cet endroit mortel.

Nous aimerions porter votre attention sur le fait que le niveau de sécurité de la rue du Coulat et des Blés d'Or n'est actuellement pas satisfaisant.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres prises de paroles ? M. Alvez

**M. Allan Alvez da Costa**, Conseiller communal. Il y a des questions auxquelles je dois répondre depuis le dernier Conseil général où je n'avais pas les éléments à portée de main.

Concernant la question de M. Ian Peiry, le rapport d'activité de l'animation 2015 est en train de se faire et apparaîtra sur le site de la commune dans le courant du mois de mars.

Au sujet de la question de Mme Corinne Fässler qui demandait le pourcentage des animateurs travaillant dans l'animation : nous avons 360 %, soit 3,6 plein temps qui se divisent de la manière suivante : 2 x 50 %, 2 x 40 %, 2 x 60 % et 2 x 30 %.

Voilà pour les réponses que je devais apporter.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. D'autres interventions ? Mme Dénervaud.

**Mme Caroline Dénervaud**, Conseillère communale. J'aimerais répondre à Mme Renklicicek au sujet de la clinique dentaire de Villars-Vert. Tout d'abord, je vous informe que la loi sur le service dentaire scolaire a été changée dernièrement par le Grand Conseil et que cette nouvelle loi a eu pour conséquence la suppression de la majorité des cliniques dentaires sur le Canton de Fribourg. Ils ont décidé de n'en maintenir que trois, une à Fribourg (Pérolles), une pour la Singine et le Lac, et l'autre dans la partie sud du canton.

La loi sur le service dentaire scolaire prévoit que le contrôle pour les élèves qui sont suivis par le service dentaire se fasse dans une clinique mobile qui, contrairement à ce qu'on peut penser, ne sont pas des carrioles d'ancienne génération, mais qui ont des installations tout à fait correctes dans lesquelles on peut y faire des radios et ausculter des enfants dans le cadre d'un examen.

Ces cliniques sont stationnées dans les écoles où environ une cinquantaine d'enfants par jour de stationnement seront examinés. Les enfants concernés par un soin dentaire seront envoyés à la clinique, pour notre commune ce sera celle de Pérolles, où il y aura un contrôle des soins.

La doctoresse Erdogan, employée du service dentaire scolaire, sera toujours employée de ce service et continuera à soigner les petits Villarois.

L'autre possibilité de la loi dentaire scolaire propose que les communes créent leur propre service dentaire scolaire ou respectivement confie le mandat à un dentiste privé pour faire les contrôles et les soins dentaires. Cette possibilité est soumise à convention entre un dentiste privé et la commune, respectivement avec le service dentaire scolaire. Cette convention est assez particulière dans le sens où le dentiste est certes privé, mais sa responsabilité est celle d'un agent communal, au même titre qu'un employé de la voirie. Ce dentiste ne prend aucun risque puisque la facturation de ses interventions est prise en charge par la commune.

Ayant entendu ces informations l'année dernière, au printemps, Mme Bertelletto, qui est la responsable du service dentaire scolaire cantonal, avait envisagé pour la commune de Villars-sur-Glâne le maintien de la clinique dentaire. Ce maintien engendrait des frais importants pour

la mise aux normes de notre clinique. Dernièrement, revirement de situation, l'Etat ne souhaite plus que cette clinique soit opérationnelle pour le service de l'Etat.

De ce fait, nous avons examiné au sein du Conseil communal la meilleure chose à faire et, à l'unanimité, nous avons pris la décision de nous rallier au service dentaire scolaire cantonal, à savoir que les contrôles se feront dans les écoles et les soins à la clinique dentaire de Péroilles.

Il faut savoir que, pour la plupart des écoles, l'organisation des visites à la clinique dentaire, à part l'école de Villars-Vert qui est tout près, représente une certaine complication dans la mesure où de nombreux parents ne font pas suivre leurs enfants par le service dentaire scolaire, mais par leur propre dentiste. Nous avons des moitiés de classe qui doivent se rendre à la clinique dentaire alors que pour l'autre moitié, on ne sait pas trop quoi en faire. Du côté des enseignants, ils sont ravis que des cliniques mobiles viennent faire les contrôles à l'école.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. M. Marmier.

**M. Bruno Marmier**, Conseiller communal. Concernant l'arrêt de bus de la route du Coulat, cela fait plusieurs années que le Conseil communal avait demandé au Canton de pouvoir peindre une ligne blanche de part et d'autre de cet arrêt pour pouvoir arrêter en amont et en aval les automobilistes qui dépassent le bus à cet endroit afin de les verbaliser. Le canton a refusé cette demande.

Actuellement, la Commission ad hoc, avec Mme Dénervaud, s'est réunie il y a quelques semaines et un projet de modification pour cet arrêt de bus est en cours de réalisation pour en faire un arrêt comme aux Préalpes où les automobilistes ne pourront plus dépasser le bus à l'arrêt.

Quant au chantier, on peut admettre que la signalisation n'était pas optimale pour cette période.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, je donne la parole à M. Grangier qui va nous faire une présentation.

**Mme Eva Maria Genewein Delpeteau**, Conseillère générale quitte la séance à 22h15.

**M. François Grangier**, Conseiller général. Merci au Bureau du Conseil général ainsi qu'au Conseil communal de me donner, ce soir, l'opportunité de vous parler d'un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Il s'agit du fameux tournoi Sekulic qui va se dérouler à Villars-sur-Glâne au mois de juin prochain.

Il y a quelque temps, le Conseil communal a reçu le Président du Comité d'organisation, M. Christian Neuhaus, qui lui a présenté ce tournoi. Je pense que c'est une bonne chose de vous donner également quelques informations à ce sujet car ces prochains temps vous allez beaucoup en entendre parler.

Présentation au beamer du tournoi Sekulic qui se déroulera à Villars-sur-Glâne.

Le tournoi Sekulic est un tournoi qui regroupe tous les enfants de 6 à 12 ans du Canton de Fribourg. C'est le plus grand tournoi de football junior de Suisse romande.

Nous attendons à Villars-sur-Glâne 480 équipes sur le stade du Platy ainsi que les spectateurs, invités et supporters qui représentent environ 15'000 personnes. Villars-sur-Glâne sera sous le feu des projecteurs durant 2 week-ends.

Au point de vue organisationnel, un Comité d'organisation d'environ 10 personnes, dont M. Neuhaus est le Président, travaille actuellement à l'organisation de cette fête dont le budget est d'environ Fr. 500'000.--.

La fête est répartie sur 2 week-ends (3 jours) avec un nombre de terrains de foot impressionnant, entre 12 et 16 terrains.

L'édition 2016 se déroulera les 25 et 26 juin ainsi que le 2 juillet 2016. Ce sont les dates des tournois officiels de football qui dureront toute la journée, de 8h00 à 16h00, avec des remises de prix, etc. C'est un vrai tournoi avec des arbitres. Ce n'est pas un tournoi scolaire, mais bien un tournoi respectant les règles du football junior édité par les différentes instances aux niveaux cantonal et fédéral.

Nous profiterons du tournoi Sekulic pour fêter les 70 ans du FC Villars-sur-Glâne, le 30 juin, avec une partie officielle à laquelle vous serez certainement conviés. Nous profiterons également d'inaugurer le terrain synthétique. Une bonne occasion de joindre les deux manifestations et n'en faire qu'une avec une dynamique plus importante.

Le vendredi 1<sup>er</sup> juillet, nous aurons la chance d'accueillir Marie-Thérèse Porchet pour un souper-spectacle dans la salle triple du Platy.

Tout au long du tournoi, il y aura des écrans géants où les matchs de l'Euro 2016 seront projetés. Il y aura également des concerts pour occuper tout ce petit monde ainsi que des jeux et animations.

Sur le plan, vous pouvez constater les 3 terrains de football ainsi que toute l'infrastructure du Centre sportif du Platy avec toutes les surfaces qui vont être occupées. Il y aura des places pour les sponsors ainsi que des sanitaires supplémentaires. 15'000 personnes plus les joueurs ça fait beaucoup de monde. La salle de basket va être l'endroit central de la fête avec une extension devant sous forme de tente.

La petite tente jaune que vous pouvez voir sur le plan est l'espace famille. Cet espace est obligatoire selon le cahier des charges du tournoi car les gens doivent pouvoir se détendre en dehors de la place de fête et avoir un espace à eux pour attendre entre les matchs, etc.

D'autre part, il y a des thèmes et des règles à fixer dans le cadre du tournoi Sekulic, surtout à Villars-sur-Glâne, en ce qui concerne la mobilité, élément qui a été mis en exergue par le Comité d'organisation. Chaque année, un thème doit être choisi dans le cadre du tournoi Sekulic qui peut être, manger sainement, etc. Nous avons choisi le thème de la mobilité car Villars-sur-Glâne s'y prête particulièrement par sa configuration compliquée au niveau du stationnement des voitures.

Nous encourageons les juniors et les spectateurs à venir en transports publics. Nous avons fait une demande à Frimobil pour qu'il octroie une gratuité pour les juniors et entraîneurs. Nous sommes toujours en attente de leur réponse. Je vous assure que pour arriver à ce genre d'acceptation, c'est la croix et la bannière.

Pour la gestion des déchets, nous allons suivre les recommandations d'Ecosport avec de la vaisselle recyclable, etc.

Deux mots par rapport à la Fondation que nous allons créer. En organisant une telle manifestation, on espère que du bénéfice va s'en dégager. Le but a toujours été, comme dans le cadre de l'Association du 1<sup>er</sup> août, d'organiser la fête en collaboration avec tous les autres clubs sportifs et culturels de Villars-sur-Glâne et de leur rétribuer quelque chose par rapport au travail accompli, d'où l'idée de la Fondation pour la promotion du sport.

Les buts de la Fondation comme vous pouvez le lire sur l'écran sont de :

- promouvoir la pratique du football pour les enfants et les adolescents ;
- soutenir toutes activités physiques réunissant des enfants ou des adultes membres d'un club sportif sis à Villars-sur-Glâne et, surtout, reconnu par une association faîtière afin d'éviter des demandes de subvention de petits clubs qui disparaissent un peu plus tard ;
- soutenir des organisations qui visent les mêmes buts que la Fondation.

La Fondation est composée de plusieurs membres, dont moi-même en tant qu'ancien président du FC Villars, M. Christian Neuhaus, un représentant du FC Villars nommé par son assemblée générale, un représentant des sociétés sportives de Villars-sur-Glâne et un membre du Conseil communal pour donner la crédibilité nécessaire à la Fondation.

Pour finir, je vous invite à aller visiter le site internet qui est [www.sekulic2016.ch](http://www.sekulic2016.ch), où vous trouverez toutes les informations nécessaires. Actuellement, nous disons « voter et faites voter » moi je dis « inscrivez-vous et faites inscrire » des personnes en tant que bénévoles pour cette fête, qui montrera par des faits, que Villars-sur-Glâne n'est pas une cité dortoir mais bien une cité active. Nous le montrerons à la face de tout le reste du Canton.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Je donne la parole à Mme la Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Je profite de saisir cette occasion pour vous parler du tournoi Sekulic car, pas plus tard que ce matin, au Grand Conseil, j'ai discuté avec un collègue, M. Hunziker qui, à l'époque, était conseiller communal à Semsales et s'est occupé de ce tournoi. Il a mentionné que ce tournoi représente une « énorme » infrastructure et qu'il est important que la commune soit associée de près à cette manifestation car au niveau parking, les 1'700 places de parc prévues à Semsales étaient insuffisantes, ainsi que les petits bobos inévitables, etc.

De ce fait, je demande instamment au Comité d'organisation d'être en parfaite coordination avec les services de la commune pour que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions.

Ceci dit, je saisis également l'occasion d'être à la dernière séance de cette législature, pour relever que, cinq ans, c'est à la fois rapide et long. Rapide, si nous considérons tout ce qui a

été réalisé en cinq ans, comme l'a mentionné Mme la Présidente en début de séance, et long à la fois, car cinq ans, peuvent être lourds, les bonnes volontés et les énergies s'essouffent. Mais, je tiens à relever que tout au long de ces cinq années, les rapports entre le Conseil communal et le Conseil général ont été emprunts d'un respect mutuel et d'une cordialité qui méritent d'être mentionnés. En effet, même si, de temps en temps, le Conseil communal s'est fait tancer et qu'il s'est un peu énervé, jamais les débats ont dépassé les limites de la décence et il n'y a jamais eu de mots de travers.

Cet esprit qui anime les deux Conseils se retrouve également au sein de l'Exécutif. Ceux qui ont eu le bonheur de suivre un débat télévisé, par moment un peu ennuyeux, il faut le dire, ont pu constater qu'il y avait une belle unanimité parmi les personnes qui se sont exprimées, ce qui n'est pas toujours le cas dans les autres villes qui ont également débattu.

Ce soir, certains d'entre vous siègent pour la dernière fois. C'est toujours un moment émouvant de siéger pour la dernière fois car on laisse derrière soi des actions qui ont été faites avec conviction et engagement. On regrettera un peu les piques lancées ici et là, les messages interminables, l'inventivité qu'il faut parfois trouver pour arriver à accrocher les manquements ou absences du Conseil communal qui sont toujours faits dans un but qui est l'intérêt public.

On quitte le Conseil général ou le Conseil communal avec une satisfaction, celle du devoir accompli et pour vous, Mesdames et Messieurs qui avez choisi de ne plus vous représenter, je tiens à vous dire que le Conseil communal vous doit toute sa reconnaissance de même que la population de Villars-sur-Glâne. Je vous souhaite une bonne retraite politique du Conseil général et une nouvelle vie, peut-être à faire autre chose que de la politique.

Parmi nous également ce soir, c'est la dernière séance de M. Alvez, Conseiller communal, qui lui, fait valoir son droit à la retraite bien méritée. Au nom de mes collègues du Conseil communal, mais aussi en votre nom, je tiens à le remercier pour son engagement au cours de ces dix années passées au sein de l'Exécutif. Dix années qui ont été pour lui une source d'inspiration, de bonheur, mais aussi qui l'ont obligé à aller chercher ses limites puisque lorsqu'on s'engage pour un Conseil communal, il faut mettre beaucoup de choses de côté.

Je tiens à vous remercier, toutes et tous, pour votre excellent travail, votre excellent esprit de collaboration ainsi que Mme la Présidente pour avoir mené les débats durant cette année présidentielle d'une main de fer dans un gant de velours ou inversement.

Je souhaite à toutes celles et ceux qui vont se représenter pour un nouveau mandat plein succès ainsi qu'une excellente fin de soirée.

Finalement, ma déduction était plutôt mauvaise puisque nous avons terminé rapidement malgré le copieux menu qui nous attendait. Heureusement qu'il y a encore un apéritif pour digérer tout ça !

Bon vent à la Commune de Villars-sur-Glâne.

**Mme Véronique Polito**, Présidente. Nous arrivons au terme de cette séance. Je vous remercie pour tout le travail accompli ainsi que les mots de soutien durant ma présidence, j'ai beaucoup apprécié. Un grand merci pour la bonne humeur, surtout au moment de l'apéritif, et justement je vous propose de passer à la partie festive et je déclare la dernière séance de cette législature levée.

La séance est levée à 22 heures 30.

**Le Secrétaire**



Emmanuel Roulin

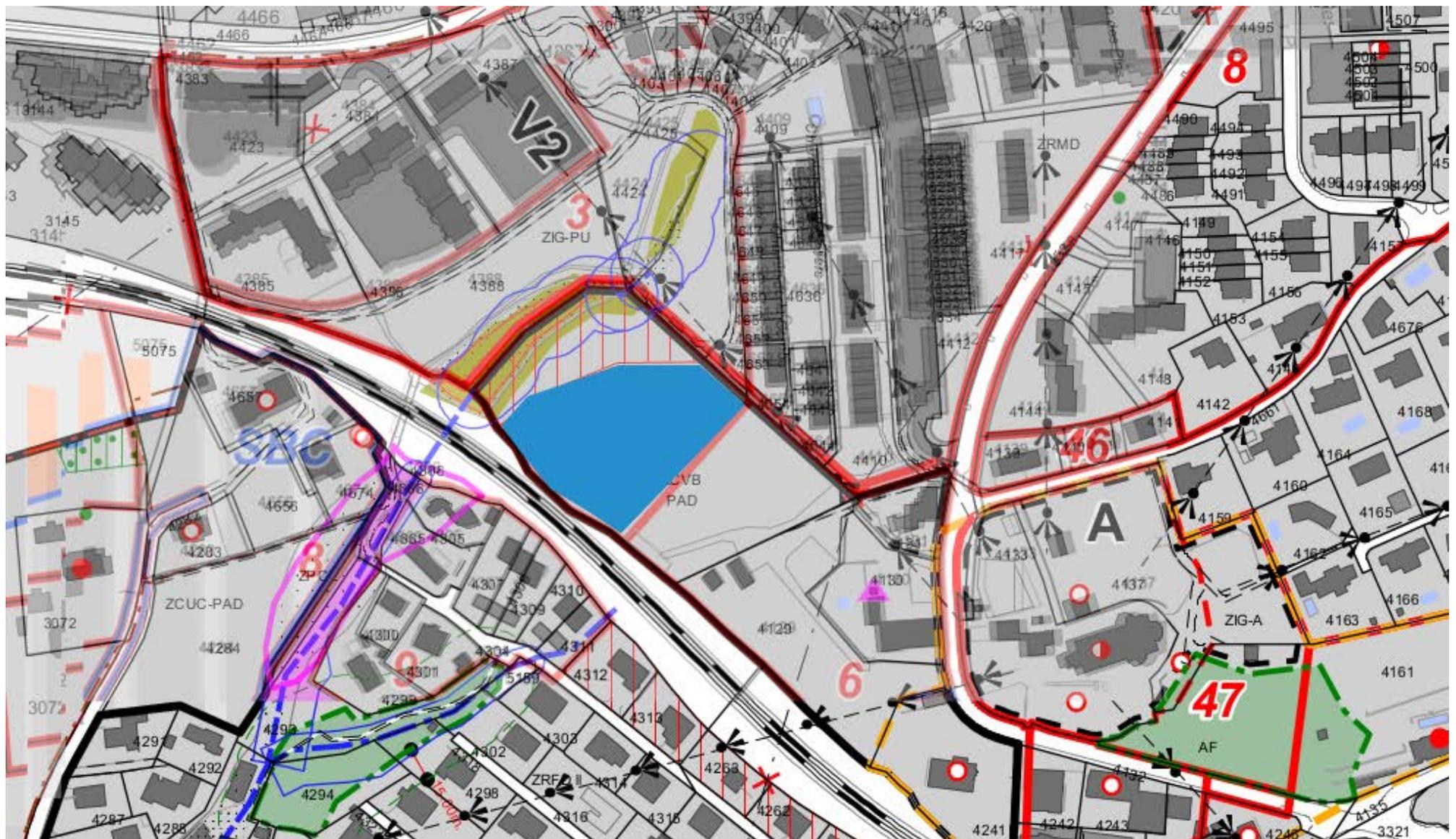


**La Présidente**



Véronique Polito

# Annexe : Plan du Vallon de Villars



MÉMORIAL  
**sekujić**



VILLARS-SUR-GLÂNE  
2016

# LE MÉMORIAL SEKULIC, C'EST QUOI?

- Le plus grand tournoi de football junior de Suisse romande
- 480 équipes
- 5'500 juniors participants de 6 à 12 ans
- 15'000 spectateurs et invités

# LE MÉMORIAL SEKULIC, C'EST QUOI?

- Un budget d'env. CHF 500'000,-
- Réparti sur 2 week-ends (3 jours)
- 12 à 16 terrains de foot

# PROGRAMME - ÉDITION 2016

- Samedi 25 juin 2016: Juniors F
- Dimanche 26 juin 2016: Juniors E
- Samedi 2 juillet 2016: Juniors D

# PROGRAMME - ÉDITION 2016

- Jeudi 30 juin 2016:

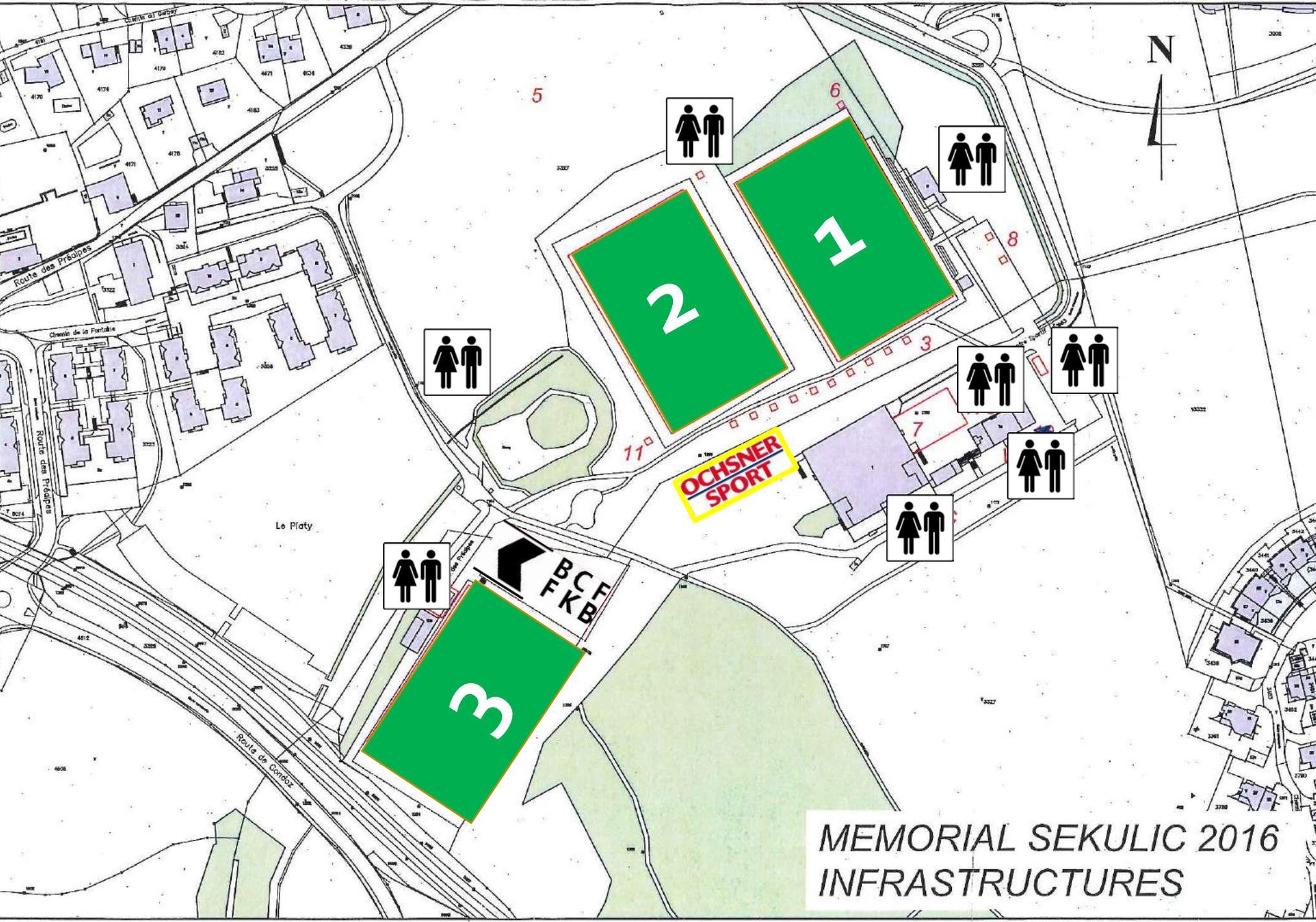
Le FCV fête ses 70 ans! Patrie officielle  
Inauguration du terrain synthétique

- Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016:

Souper-spectacle humoristique avec Marie-Thérèse Porchet

# PROGRAMME - ÉDITION 2016

- Tout au long du tournoi:
  - écrans avec projection des matchs de l'UEFA Euro 2016
  - concerts pour petits et grands
  - jeux et animations toute la journée



**OCHSNER  
SPORT**

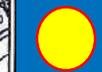
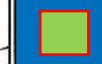
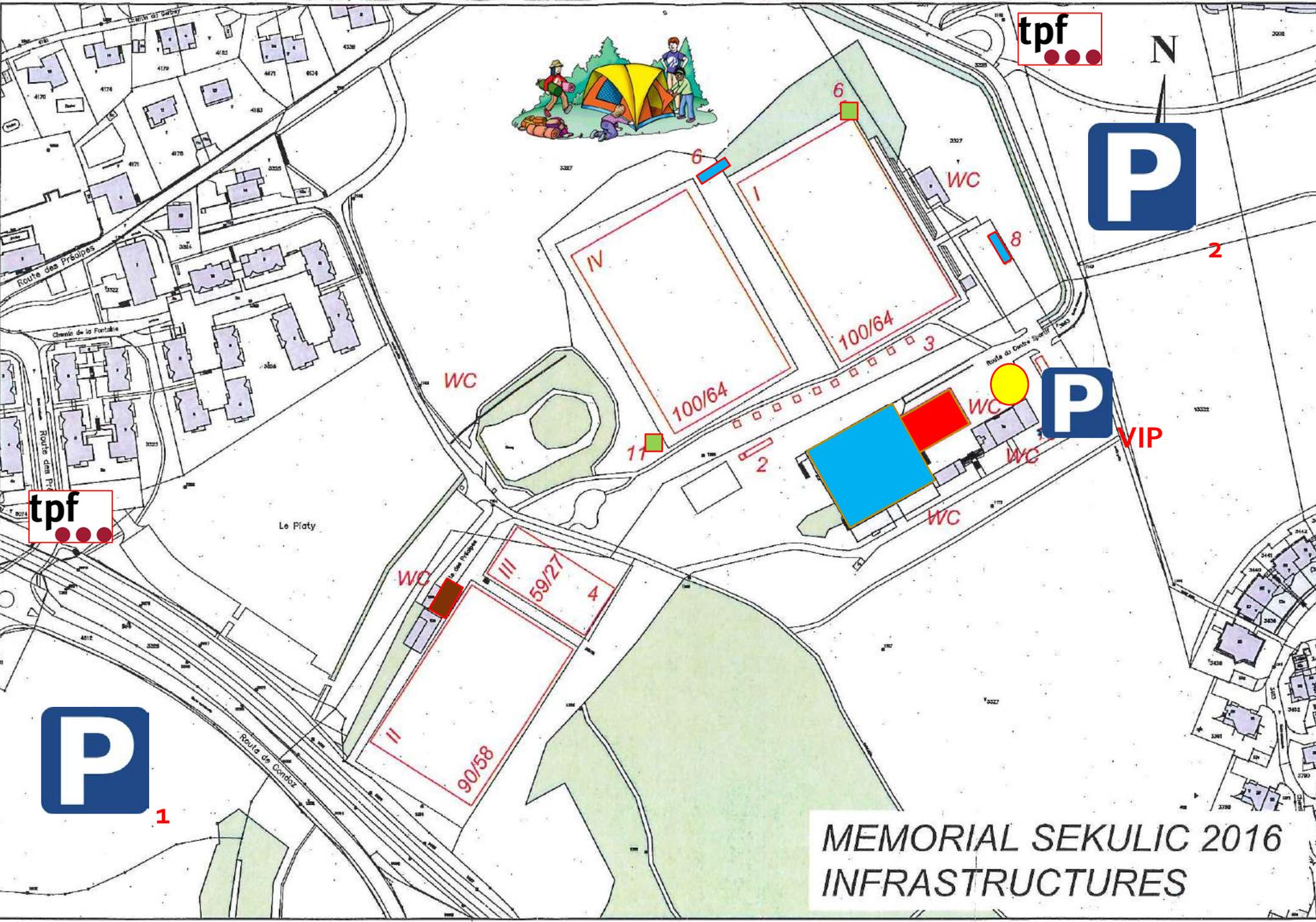


Espace BCF



8 WC

**MEMORIAL SEKULIC 2016  
INFRASTRUCTURES**



Repas joueurs

grillades & boissons

Boissons & Snack

Tonnelle

4 parkings env. 1500 places

Arrêt de bus

MEMORIAL SEKULIC 2016  
INFRASTRUCTURES

# THÈMES IMPORTANTS

## Mobilité

*Encourager les joueurs, entraîneurs et spectateurs à venir en TP  
Frimobil en attente de réponse : gratuité pour joueurs et entraîneurs*

## Gestion des déchets

*Suivi des recommandations Ecosport.ch et vaisselle recyclable*

Fondation FC Villars pour la promotion du sport

# FONDATION - BUTS

- de promouvoir la pratique du football pour les enfants, adolescents et membres du football club Villars-sur-Glâne;
- de faciliter l'accès à la pratique du football chez les jeunes, en particulier les enfants ;
- d'agir en faveur de toutes activités physiques et sportives réunissant des enfants ou des adultes membres d'un club sportif sis à Villars-sur-Glâne et reconnu par une association faîtière;
- de soutenir des organisations qui visent les mêmes buts que la fondation et ce, quels que soient la provenance, la religion ou le milieu social des bénéficiaires.

# FONDATION – CONSEIL DE FONDATION

La fondation est administrée par un conseil de fondation composé à la fondation de :

M. François Grangier, Président du FCV au moment de l'organisation du tournoi Sekulic 2016

M. Christian Neuhaus, Président du Comité d'Organisation du tournoi Sekulic 2016

D'un représentant du FC Villars-sur-Glâne, nommé par son Assemblée générale ;

D'un représentant des sociétés sportives de Villars-sur-Glâne, n'étant pas membre du FCV, et nommé par le Conseil de fondation ;

D'un Conseiller communal de Villars-sur-Glâne nommé par le Conseil communal ;

*Par cooptation, ils peuvent s'adjoindre les services de membres supplémentaires, tout en ne dépassant pas le nombre total de sept membres.*